

PRECIA S.A.
RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'année 2013 aura incontestablement été l'année « SAP ».

Le démarrage a eu lieu en janvier pour PRECIA MOLEN Service et en février pour PRECIA.

Malgré les inévitables difficultés qui ont émaillé ce long parcours, nos équipes ont su franchir ce cap primordial et délicat. Bravo encore une fois à tous. Je mesure quels efforts et quelle charge de travail supplémentaire cela a généré pour les Chefs de Projet, les pilotes et pour tous les utilisateurs.

Le déploiement de SAP se poursuit actuellement à l'international et notre filiale anglaise sera la première à « basculer ». Le démarrage devrait être effectif en Angleterre à l'heure où vous lirez ces lignes.

Notre groupe poursuit encore et toujours ses efforts en matière de Recherche et Développement afin de renforcer les avantages concurrentiels de nos produits. De nouvelles versions de nos indicateurs électroniques apparaissent avec le I410 notamment, qui, plus qu'un simple indicateur de poids, est un véritable terminal programmable intégrant de nombreuses applications métiers différentes.

C'est parce que nous aurons une offre pertinente compétitive et toujours plus adaptée aux besoins de nos clients que nous pourrions défendre et conserver notre place d'acteur majeur dans le monde du pesage en France et partout dans le monde.

Car c'est bien à travers le monde que nous poursuivons notre expansion, avec la création de nouvelles filiales. 2013 a vu l'ouverture de notre bureau en Australie où déjà, nos équipes sur place ont signé des contrats prometteurs, notamment dans les carrières.

Dans un contexte toujours difficile, nous avons terminé l'année 2013 avec un résultat d'exploitation qui se situe au-dessus de celui de 2012 malgré un chiffre d'affaires en légère baisse, ce qui est une bonne performance. Nous allons poursuivre nos investissements à l'export, en R&D et dans le développement de notre activité services en France et à l'international afin de continuer à œuvrer tous ensemble pour le développement et la pérennité de notre Groupe.

Anne-Marie PERIN ESCHARAVIL
Présidente du Conseil de Surveillance

SOMMAIRE RAPPORT ANNUEL

- 4 Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2014
- 11 Résultats des cinq derniers exercices
- 12 Rapport du conseil de surveillance à l'Assemblée Générale Ordinaire

▼ GROUPE PRECIA MOLEN COMPTES CONSOLIDÉS

- 16 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 17 Compte de résultat consolidé 2013
- 17 Tableau du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
- 18 Bilan consolidé au 31 décembre 2013
- 19 Tableau de variation des capitaux propres consolidés
- 19 Tableau des flux de trésorerie consolidé
- 20 Annexe aux comptes consolidés

▼ PRECIA S.A. COMPTES SOCIAUX

- 32 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 34 Bilan au 31 décembre 2013
- 36 Compte de résultat
- 37 Annexe aux comptes sociaux

▼ AUTRES INFORMATIONS

- 48 Texte des résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire
- 50 Texte des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire
- 52 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 55 Évolution du cours de l'action

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUIN 2014

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,
Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, afin de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que les comptes consolidés du groupe.

1 CONJONCTURE GÉNÉRALE

En 2013, l'Europe a connu une nouvelle année de croissance atone et incertaine. En effet, malgré l'apaisement des tensions sur les dettes souveraines, on a noté en 2013 une très faible reprise des investissements des entreprises couplée à un euro très fort empêchant ainsi un développement des marchés export.

L'Inde a subi une dévaluation de sa monnaie et, sa croissance, un coup d'arrêt dans un contexte pré-électoral incertain.

Le Maroc qui dépend pour beaucoup des marchés européens et Indien (phosphates) a lui aussi vu la croissance de son économie se ralentir.

Par ailleurs, les ventes des filiales indienne, britannique et brésilienne ont subi un effet de change très négatif lié à la vigueur de l'Euro.

Les sociétés industrielles du monde entier ont cependant toujours des besoins en matière de solutions de pesage et le Groupe PRECIA MOLEN reste un acteur fondamental dans ce domaine et conserve sa part de marché tout en affirmant sa présence sur de nouveaux marchés (Australie, Brésil...).

Dans ce contexte, le Groupe PRECIA MOLEN voit son chiffre d'affaires s'inscrire en baisse de 3,8 %.

2 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2013

2.1 Groupe PRECIA MOLEN

En 2013, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PRECIA MOLEN s'élève à 88.96 M€, contre 92.4 M€ en 2012, ce qui représente une baisse de 3,8 %. A périmètre et taux de change constants, la baisse est limitée à 3,0 %, en raison de fortes évolutions des taux de changes, sur la roupie principalement.

Le Groupe a réalisé 71 % de son chiffre d'affaires en France, 22 % dans l'Union Européenne et 7 % dans le reste du monde.

2.2 PRECIA S.A., société mère

En 2013, le chiffre d'affaires de PRECIA S.A. est de 39.9 M€, contre 42.0 M€ en 2012, soit une réduction de de 5,0 %.

3 RÉSULTATS

3.1 Groupe PRECIA MOLEN

Le résultat net part du Groupe consolidé du Groupe PRECIA MOLEN s'élève à 4 484 K€ contre 4 338 K€ en 2012.

Ce résultat se détaille comme suit :

en K€	2013	2012
Résultat opérationnel courant	7 449	7 398
Charges de restructuration.....	-	(809)
Résultat opérationnel global.....	7 449	6 589
Coût de l'endettement financier net	132	173
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence.....	27	32
Charge d'impôt.....	(2 915)	(2 198)
Part des intérêts minoritaires	(210)	(258)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ part du Groupe	4 484	4 338
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	8,04	7,80

Le résultat opérationnel est de 7 449 K€ contre 7 398 K€ en 2012 ; il augmente donc de 0,7 % par rapport à l'an dernier et il représente 8,4 % du chiffre d'affaires, contre 8,0 % en 2012 (7,1 % après coûts de restructurations).

Au cours de l'année 2012, les difficultés techniques et opérationnelles de PRECIA-WPL, sans perspective d'amélioration dans son organisation actuelle avaient nécessité une profonde restructuration qui a généré une charge non récurrente de 1 343 K€ dont 809 K€ correspondent aux coûts de restructurations (dépréciation d'actifs).

Aucun coût complémentaire n'a été supporté en 2013.

Le résultat consolidé part du groupe est de 4 484 K€ contre 4 338 K€ en 2012 ; il s'inscrit en hausse de 3,4 % par rapport à l'an dernier et il représente 5,0 % du chiffre d'affaires, contre 4,7 % en 2012.

Le résultat par action passe de 7,80 euros à 8,04 euros en 2013. L'endettement à long terme est de 3,7 M€, contre 4,8 M€ au 31/12/2013. Il inclut le retraitement des locations financières pour 0,8 M€.

A court terme, la trésorerie nette au 31/12/2013 est de 14,9 M€ contre 15,6 M€ fin 2012.

La trésorerie nette de dettes atteint ainsi 11,2 M€, en progression de 0,4 M€ après versement de dividendes à hauteur de 0,9 M€ et malgré des investissements en immobilisations de 2,6 M€.

3.2 PRECIA S.A.

En 2013, PRECIA S.A. enregistre les résultats suivants :

en K€	2013	2012
Résultat d'exploitation	1 680	1 221
Résultat financier	2 350	827
Résultat exceptionnel.....	(411)	(43)
Participation des salariés.....	0	0
Impôt sur les bénéfices.....	103	(241)
RÉSULTAT NET	3 515	2 246

Le résultat d'exploitation de PRECIA S.A. s'inscrit en hausse de 38 % par rapport à 2012 ; il représente 4,2 % du chiffre d'affaires, contre 2,9 % l'an dernier.

Le résultat net est de 3 515 K€ contre 2 246 K€ en 2012, soit une forte hausse de 57 % ; Il représente 8,8 % du chiffre d'affaires contre 5,4 % l'an dernier. Cette amélioration du résultat net tient à l'amélioration des résultats d'exploitation évoquée ci-dessus mais s'explique aussi par la comptabilisation en 2012 de provisions liées aux difficultés de la filiale PRECIA-WPL pour 1 320 K€ (résultat financier).

L'endettement à moyen terme est de 4,0 M€, à comparer à 4,0 M€ fin 2012. Le ratio dettes/fonds propres est de 13,4 % contre 14,8 % à fin 2012.

3.3 Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter les bénéfices nets comptables à la distribution d'un dividende de 1,80 € par action, et de porter le solde à la réserve facultative.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons les dividendes versés au titre des trois derniers exercices (abattement 40 %) :

TOTAL		
au titre de 2012	1,60 € par action	892 K€
au titre de 2011	1,90 € par action	1 059 K€
au titre de 2010.....	1,40 € par action	781 K€

4 MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Les méthodes comptables sont inchangées.

5 FILIALES

5.1 Evolution du périmètre du Groupe

Aucun changement de périmètre n'est intervenu au cours de l'année 2013 en dehors de la création de PRECIA MOLEN Australia, société créée ad hoc. En 2012, les évolutions de périmètres portaient sur la création de la société PRECIA MOLEN Roumanie. Par ailleurs, la société PRECIA MOLEN Systemas de Pesagem Lta (Brésil) a réalisé le démarrage effectif de son activité industrielle et commerciale au cours du premier trimestre 2013.

5.2 Participations au 31 décembre 2013

France :	
PRECIA MOLEN Service.....	99,99 %
International :	
MOLEN NL.....	100 %
PRECIA MOLEN UK.....	100 %
MOLEN Belgium.....	100 %
PRECIA Polska.....	100 %
PRECIA CZ.....	100 %
PRECIA MOLEN India.....	75 %
PRECIA MOLEN Maroc.....	60 %
PRECIA MOLEN Scandinavia.....	90 %
PRECIA MOLEN Ro.....	100 %
PRECIA MOLEN Australia *.....	100 %
PRECIA MOLEN do Brasil *.....	100 %

*(augmentation et libération du capital en 2013)

5.2.2 Participations

International :	
PRECIA MOLEN Ireland.....	40 %
BACSA SA.....	19 %

PRECIA MOLEN NEDERLAND BV est détenue à 100 % de manière indirecte via MOLEN NL BV.

Le Groupe est organisé de la façon suivante :

1) Le pôle industriel et commercial PRECIA France, consacré à la conception, la fabrication et la vente d'équipements et de solutions de pesage, qui regroupe les deux usines situées à PRIVAS et VEYRAS (ARDECHE), ainsi qu'un site d'études informatiques à WOIPPY, près de Metz (Moselle).

2) Le pôle service avec PRECIA MOLEN SERVICE consacré à :

- L'installation de matériels neufs pour le compte de PRECIA S.A.
- L'entretien, les contrats de maintenance et la réparation de matériels de pesage de toute marque, et
- La vérification périodique obligatoire des équipements utilisés pour le commerce.

PRECIA MOLEN SERVICE a réalisé un chiffre d'affaires de 36.7 M€ en 2013 contre 37.3 M€ en 2012, soit une diminution de 1,6 %. Aucun changement de périmètre n'est intervenu sur 2013 ou 2012. Le bénéfice net est de 2 527 K€, soit 6,8 % du chiffre d'affaires.

3) Le pôle international correspond aux implantations commerciales du groupe dans l'Union Européenne (Pays-Bas, Royaume-Uni, Belgique, Pologne, République Tchèque et Roumanie) et dans le reste du Monde (Scandinavie, Maroc et Inde). En 2013, le chiffre d'affaires cumulé de ces différentes entités a été de 26.8 M€, en baisse de 7,7 % par rapport à l'année précédente. Ces entités contribuent pour 21 % au résultat opérationnel consolidé, contre 26 % en 2012 et 31 % en 2011.

6 INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

6.1 Investissements

Le Groupe PRECIA MOLEN a réalisé les investissements suivants en 2013 :

ACQUISITIONS	EN K€
Immobilisations incorporelles.....	761
Immobilisations corporelles.....	1 796
Actifs financiers.....	23
TOTAL	2 580

Les acquisitions ont été principalement réalisées en France (78 % du total).

PRECIA S.A. a réalisé les investissements suivants :

ACQUISITIONS	EN K€
Immobilisations incorporelles.....	135
Immobilisations corporelles.....	1 132
Immobilisations financières.....	1 003
TOTAL	2 270

6.2 Recherche-développement

La recherche-développement représente 1,05 % du chiffre d'affaires consolidé et 2,35 % du chiffre d'affaires de PRECIA S.A. Les programmes de R&D ont été principalement consacrés :

- à la mise au point d'une nouvelle gamme d'indicateurs électroniques,
- à l'intégration d'innovations mécaniques, électroniques ou logicielles ponctuelles dans différents produits,
- au développement et à l'amélioration de solutions-métiers.

Au titre de 2013, aucune dépense n'est immobilisée.

7 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS L'ARRÊTÉ DES COMPTES DU 31/12/2013

Aucun évènement n'est à mentionner.

8 RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONS SOCIALES

8.1 Impact social de l'activité de PRECIA S.A.

En 2013, l'effectif fin de période est égal à 254 personnes, dont 212 hommes et 42 femmes
 82 cadres dont 6 femmes et 76 hommes
 121 employés dont 36 femmes et 85 hommes
 et 51 ouvriers dont 6 femmes et 45 hommes
 Les entrées de personnel sur la période ont été de 26.
 Un licenciement a été constaté.

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUIN 2014

La répartition par tranche d'âge est comme telle :

TRANCHE	H	F
16-24	10	0
25-45	49	7
40-59	148	34
60-75	5	1

Le temps partiel et les CDD restent toujours marginaux (12 personnes à temps partiel et 6 CDD).

L'ensemble des dispositifs intéressant les salariés à la marche de l'entreprise ont représenté une charge totale de 617 K€ en 2013 (2012 – 548 K€). L'absentéisme est stabilisé, le résultat d'exploitation de PRECIA s'améliore et en conséquence, l'absentéisme inférieur à 90 jours s'élève à environ 5 jours par personne en moyenne.

La masse salariale de PRECIA S.A. pour 2013 se monte à 9 953 K€ contre 9 369 K€ en 2012.

8.2 Emploi et effectifs du Groupe PRECIA MOLEN

FILIALE	TOTAL 2013	TOTAL 2012
PRECIA S.A.	254	246
PRECIA MOLEN Service.....	311	307
PRECIA MOLEN BV.....	61	59
PRECIA MOLEN Belgium.....	25	23
PRECIA MOLEN UK.....	30	30
PRECIA MOLEN Poland.....	15	14
PRECIA MOLEN India.....	60	58
PRECIA MOLEN CZ.....	2	2
PRECIA MOLEN Scandinavia...	2	4
PRECIA MOLEN Ro.....	1	1
PRECIA MOLEN Maroc.....	12	9
PRECIA WPL.....	-	5
PRECIA MOLEN Australia.....	1	-
PRECIA MOLEN Brazil.....	2	-
TOTAL	776	758

L'évolution des effectifs provient essentiellement de la continuation de la croissance du Groupe, les départs (démissions, licenciements) ne sont pas significatifs.

L'âge moyen des employés du Groupe est 44,8 ans, il est composé de 83,5 % d'hommes et de 16,5 % de femmes.

Les politiques de rémunération existantes à l'intérieur du Groupe sont essentiellement décidées par filiales, elles visent à motiver les salariés et leur faire profiter de la croissance de nos activités tout en veillant à améliorer notre position compétitive et les coûts de réalisation de nos produits et services.

8.3 Relations sociales

Le Groupe s'attache à ouvrir le plus possible les relations avec les personnels et leurs instances représentatives et bien évidemment respecte l'ensemble des procédures d'information du personnel et de ses représentants, notamment en France. Les différents axes de réflexion et de négociation menées au cours de l'année écoulée ont porté sur les éléments de rémunération fixes, variables, collectifs et individuels, mais aussi les conditions d'hygiène et de sécurité, l'absentéisme, la pénibilité, l'égalité femmes-hommes et les assurances sociales et de santé.

8.4 Santé et sécurité

En matière de sécurité et de santé, le Groupe s'assure que chaque nouvel équipement industriel est jaugé quant à ses impacts sur la santé des opérateurs, évalue les risques d'accident du travail et les facteurs de pénibilité. Ces évaluations sont réalisées dans les phases initiales liées aux investissements ainsi qu'une fois leur mise en service réalisée.

Le Groupe compte aussi de nombreux techniciens et ingénieurs qui sont amenés à se déplacer régulièrement sur les sites de ses clients. A cet égard, chaque technicien et ingénieur bénéficie régulièrement de formations sur la sécurité dans le cadre de ses interventions techniques. Afin de limiter le risque d'accident pendant les trajets, le parc de véhicule du Groupe PRECIA est composé de véhicules récents et régulièrement entretenus. Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail ne sont pas fournis.

8.5 Formation

Les très nombreuses actions de formations nécessaires au développement du personnel ont visé à préparer concrètement la mise en application de notre nouveau système d'information sur les entités en France et aussi à renforcer les compétences clefs dans le secteur du pesage.

L'axe principal de formation pour l'année 2013 s'est à nouveau porté sur les formations des utilisateurs au nouvel ERP dont le déploiement se poursuit au sein des différentes filiales ; s'est ajouté la sensibilisation au tri et à la limitation des déchets et rejets. Le nombre total d'heures de formation sur l'année 2013 a été de 1 178 heures contre 1 331 en 2012 (année la plus riche en formation ERP).

8.6 Organisation du travail

L'organisation du travail de la société PRECIA S.A. (principale société à vocation industrielle) et de ses filiales vise à mettre en place une organisation industrielle performante, compétitive et réactive tout en respectant les attentes du personnel.

L'organisation du temps travail est évolutive et variable selon les contraintes, capacités et volumes de chaque site et filiale. Ainsi, certaines équipes travaillent en 2x8, 3x8, heures supplémentaires ou encore la durée légale hebdomadaire.

L'absentéisme reste une question essentielle pour la société en ce qu'il peut désorganiser les plannings de production et de prestation de service et ainsi notre qualité de service de nos clients. Les différentes réflexions menées sur ce sujet en partenariat avec les représentants du personnel ont permis la mise en œuvre d'incitations financières (intéressement), permettant de contenir le niveau d'absentéisme.

8.7 Egalité de traitement

En 2013, le Groupe a mené plusieurs négociations avec les représentants du personnel, en France notamment concernant l'égalité femmes-hommes qui ont abouti à la mise en place de mesures concrètes concernant :

- Le recrutement,
- L'égalité salariale et la promotion interne, et
- L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

Par ailleurs, PRECIA S.A. est adhérente au club Entreprise et Handicap Ardèche et s'est engagée à :

- Participer à l'amélioration des conditions d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés,

- Porter une attention particulière à l'emploi des bénéficiaires de la loi de 1987 dans le cadre de leur accès aux offres d'emploi de l'entreprise et de l'accueil de stagiaires, et
- Réaliser des actions concrètes sur la prévention des situations handicapantes, notamment les aménagements de poste de travail.

8.8 Conventions fondamentales de l'O.I.T. :

Il n'existe aucune forme de discrimination au sein du Groupe. Les aspects essentiels des droits des travailleurs sont gérés par la politique de la direction des ressources humaines du Groupe qui est conforme aux normes internationales les plus exigeantes telles que celles de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) dont le Groupe s'est inspiré pour développer sa politique.

9 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

9.1 Impact environnemental de l'activité

Consommation de ressources (Veyras)	2013	2012
Eau (m ³).....	1 416	1 532
Electricité (Kwh).....	1 224 800	1 271 000
Gaz de combustion.....	648 569 Kwh	223 Mwh
Gaz de soudure ⁽¹⁾ (m ³).....	5 744	-
Fuel domestique et diesel (litres)....	178 714	98 571

(1) Mison, Argon, Oxygène, Inon...

9.2 Politique générale en matière environnementale

Le Groupe PRECIA MOLEN adopte une démarche volontariste en matière de protection de l'environnement. Le respect des exigences légales et normes applicables, la mise en œuvre de procédures de contrôle efficaces et l'amélioration durable des performances grâce à des actions ciblées font partie de cet engagement.

Des moyens permettant de prévenir les risques environnementaux et les pollutions sont mis en œuvre. Ils recouvrent des domaines d'ordre techniques (tel que l'utilisation d'équipements de sécurité, l'intégration des mesures de contrôle du risque à la conception des équipements et installations, la gestion d'une zone de regroupement et de sécurisation des déchets), organisationnels (les visites de terrain, les audits et les actions d'amélioration) et humains (la formation sécurité & environnement, la sensibilisation au tri des déchets et les communications de bonnes pratiques).

9.3 Pollution et gestion des déchets

Dans le but de prévenir et réduire les rejets dans l'air, l'eau et les sols, une attention particulière est apportée aux équipements de captage des polluants, à l'entretien des machines-outils et la mise en œuvre d'équipements plus respectueux de l'environnement.

Afin de maîtriser l'impact environnemental des matières consommées et des déchets générés, le Groupe PRECIA MOLEN respecte les exigences légales applicables et met en œuvre les bonnes pratiques pour le stockage et l'utilisation de produits chimiques, ainsi que pour le tri et la valorisation des déchets. L'un des principaux enjeux de PRECIA est la maîtrise et la réduction des C.O.V. liés à l'existence d'une cabine de peinture liquide.

Les C.O.V. sont régulièrement captés et traités. Les rejets sélectionnés et la valorisation des déchets ont été mis en avant. En premier lieu, avec l'ajout de 10 bacs de tri supplémentaires pour améliorer la séparation des différents types de déchets (acier, inox, alu, câbles, DEEE, piles et batteries, aérosols,...) et faciliter leur valorisation. Par ailleurs, la société a procédé à la mise en place d'une benne de récupération des déchets bois. Elle réalise ainsi une valorisation énergétique de 20 tonnes/an dans des chaufferies bois locales et ce qui économise 8 000 L de fioul. Enfin, une nouvelle filière de reprise et valorisation du matériel informatique hors d'usage et des cartes électroniques avec un prestataire local a été établie ; cela contribue à l'emploi de 2 personnes locales et réduit les émissions de CO2 liées au transport de ces déchets (initialement envoyés dans le sud de la France).

Les émissions de déchets ainsi que la part valorisée sont mesurées annuellement. Des efforts significatifs ont été réalisés ces dernières années. L'amélioration est visible puisque les déchets de bois et papier-cartons issus des activités des sites de production et évacués vers des centres de tri ont été valorisés à 100 % en 2013. Cette même année, les DIB (Déchets Industriels Banals) et les DIS (Déchets Industriels Spéciaux) ont été respectivement valorisés à hauteur de 77 % et 96 %.

Le Groupe PRECIA MOLEN apporte une attention particulière à la maîtrise des nuisances (sonores et visuelles) et de toute autre pollution spécifique liée à ses activités pouvant impacter la population locale et les parties prenantes présentes autour des lieux d'activité de la société. Ces nuisances sont d'ailleurs considérées comme extrêmement faibles.

9.4 Utilisation durable des ressources.

La mise en œuvre de programmes destinés à permettre une utilisation durable des ressources est une des priorités du Groupe PRECIA MOLEN, car elle permet de concilier un ensemble d'objectifs variés mais très importants pour le Groupe tel que le respect de l'environnement (global mais aussi local), la réduction des coûts et la fédération des équipes autour de projets structurants.

Ainsi, la société a mené plusieurs projets liés à l'eau, les matières premières et l'énergie.

L'atelier « chaudronnerie » a quant à lui bénéficié récemment de nouveaux outils automatisés de découpe de l'acier qui lui permettent de diminuer fortement les quantités de matière rebuté.

Le parc roulant en constant renouvellement est aujourd'hui moderne (chaque véhicule a moins de trois ans (voitures) ou cinq ans (camions)) et le matériel roulant usine (chariots) a été renouvelé (chariots gaz en lieu et place de chariots gasoil).

Enfin, plusieurs investissements ont porté autour de la modernisation des systèmes de chauffage et de climatisation via le remplacement des anciennes chaudières fioul à faible rendement, la suppression progressive des radiateurs à accumulation par des climatisations réversibles (plus réactives et moins énergivores), la régulation centralisée de la température et des périodes de chauffage des ateliers, le renforcement de l'isolation thermique par le toit, les fenêtres et les murs. Enfin, une surveillance de l'énergie électrique réactive (énergie perdue) a été mise en place et permet une optimisation de notre consommation.

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUIN 2014

9.5 Changement climatique

Le Groupe PRECIA MOLEN s'applique à maîtriser ses émissions de gaz à effets de serre. Celles-ci sont majoritairement liées à la production de chaleur (chauffage des bâtiments) et à l'utilisation du parc automobile. Leur efficacité énergétique et leur bon fonctionnement sont contrôlés et maintenus par des actions d'entretien pour les systèmes de chauffage et par l'utilisation de véhicules récents pour le parc automobile.

10 INFORMATIONS SOCIÉTALES

10.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

10.2 Le Groupe et son tissu social

Le Groupe PRECIA MOLEN soutient les valeurs du sport comme l'esprit d'équipe et la solidarité, la réactivité et la technique, mais aussi l'effort et la récompense.

Ce soutien est illustré par son implication effective dans différents épreuves sportives, telle que :

- Championnats du monde d'haltérophilie (fourniture d'instruments de pesage),
- Cyclo sportive l'Ardéchoise^(*),
- Duathlon Privadois^(*), et
- Foot corpo Privadois^(*).

^(*) Equipe PRECIA MOLEN et soutien financier

L'enseignement des métiers du pesage est très important pour PRECIA MOLEN qui est un des leaders mondiaux de ce métier et le premier fabricant français d'instruments de pesage. Ainsi, PRECIA MOLEN supporte de nombreux lycées techniques ou écoles post-bac par des subventions ainsi que des interventions en classe de certains de nos directeurs.

Le Groupe PRECIA MOLEN a choisi de privilégier les circuits d'approvisionnement courts pour ses sous-traitants comme pour ses matières premières et marchandises. Ainsi, depuis l'exercice 2012, le Groupe a internalisé la production de certains indicateurs électroniques de pesage auparavant fabriqués en Asie, cette internalisation a été rendue possible par une rationalisation de la gamme, une analyse de la valeur approfondie.

Dans chacune de ses filiales, le Groupe continue à mettre en œuvre une politique de recrutement à l'échelle locale, favorisant ainsi leur insertion dans leur environnement proche. En particulier, la Société PRECIA S.A. est un acteur majeur sur son bassin économique originel auquel elle est très attachée et au sein duquel elle concentre la plupart de ses recrutements. Enfin, certaines filiales participent à des actes de charités des employés (PM UK, France) ou de l'entreprise elle-même. Par exemple, PRECIA MOLEN India a accordé une aide financière à la ville d'Uttarkhand (nord de l'Inde) touchée par de fortes pluies.

10.3 Sous-traitants et fournisseurs

Le Groupe PRECIA MOLEN fait parfois appel à certains sous-traitants pour des pièces mécaniques partielles ou complètes ou encore pour certaines installations de machines. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une sous-traitance de spécialité et parfois de capacité qui vise à compléter les moyens de production disponibles ou encore les lieux de réalisation des services.

L'importance relative du Groupe PRECIA MOLEN chez ces sous-traitants reste limitée, le Groupe PRECIA MOLEN et ses sous-traitants ont mis en œuvre des relations commerciales de

partenaires très équilibrées. La plupart des sous-traitants sont choisis localement, dans le bassin économique des différentes sociétés.

10.4 Loyauté des pratiques

Le Groupe PRECIA MOLEN entend placer son action dans le strict respect du droit et des réglementations. A ce titre, la lutte contre la corruption, le respect des embargos commerciaux et la lutte contre les paradis fiscaux sont invariablement intégrés dans son action commerciale, en particulier sur ses marchés export. Par ailleurs, lorsque PRECIA est informé qu'un de ses fournisseurs pratique le travail non déclaré, toute relation commerciale est immédiatement stoppée.

11 PRECISIONS METHODOLOGIQUES SUR LES INFORMATIONS SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (PARAGRAPHERS 8, 9 ET 10)

Le périmètre des indicateurs sociaux RSE recouvre exclusivement la société PRECIA S.A., à l'exception des effectifs totaux qui sont communiqués sur un périmètre monde. Les indicateurs environnementaux quant à eux regroupent les plus lourdes installations industrielles du groupe (2 usines de fabrications), et par la même la plupart des risques industriels, rejets, consommations et déchets.

Certaines thématiques préconisées par le Grenelle II ne sont pas remontées car il n'existe pas de flux de remontée d'informations et (ou) ils ne sont pas pertinents dans l'activité de PRECIA.

12 FACTEURS DE RISQUES

12.1 Risques liés aux conditions du marché

Notre activité se situe dans un secteur fortement concurrentiel. Le positionnement de la société sur le marché dépend de plusieurs facteurs, notamment de sa capacité d'innovation, de son offre commerciale de solutions complètes, de la qualité des produits, de la maîtrise des approvisionnements et de l'organisation de ses réseaux de vente et de service.

Une spécificité de notre métier est la contrainte réglementaire, qu'il s'agisse de la Métrologie Légale ou de la réglementation relative aux produits installés en zones explosibles (ATEX), à laquelle nous nous conformons par la mise en œuvre de notre Système Qualité, qui fait l'objet d'audits et de certifications par des organismes habilités à intervalles réguliers.

L'importance opérationnelle de la gestion informatique des données a conduit la société à être particulièrement vigilante quant à la sécurité de ses systèmes.

12.2 Risques liés à l'environnement financier

Comme toute société commerciale, le groupe est confronté aux risques d'impayés de ses clients ; ce risque est toutefois limité par la qualité de sa clientèle de grands comptes, ainsi que par la faible concentration des clients.

Le Groupe est faiblement exposé aux risques de change et de taux d'intérêt ; il applique une politique de prudence en la matière.

12.3 Risque de liquidité et de trésorerie

Le risque d'incapacité de la société à faire face à ses engagements financiers est faible ; il fait d'ailleurs l'objet d'une évaluation périodique de la Banque de France, qui nous attribue une probabilité de défaillance dans les trois ans de 0.3 %, à comparer au score global de l'industrie : 6.0 %.

12.4 Assurances

La société assure ses activités, avec l'assistance d'un courtier spécialisé, dans des conditions conformes aux standards de l'industrie.

13 INFORMATIONS DIVERSES

13.1 Charges somptuaires

En 2013, elles se sont élevées à 64 K€.

13.2 Principaux actionnaires

Conformément à la loi, nous vous informons que les principaux actionnaires de notre société sont :

	PARTICIPATION	DROITS DE VOTE
Groupe ESCHARAVIL S.A.	de 33,33 à 50 %	de 50 à 66,67 %
Famille ESCHARAVIL	de 5 à 10 %	de 10 à 15 %
Amiral Gestion	de 5 à 10 %	de 5 à 10 %
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE		831 667

Au cours de l'exercice, les sociétés Amiral Gestion et Amplegest ont déclaré un franchissement de seuil à la baisse.

13.3 Détention d'actions PRECIA S.A. par elle-même

Au 31/12/2013, PRECIA S.A. détenait 15 812 de ses propres actions, soit 2,76 % du capital ; le coût d'acquisition de ces actions est de 362 K€ ; la valeur de marché à la fin de l'exercice est de 1 326 K€.

De plus, un contrat de liquidité a été mis en place depuis octobre 2010 avec le CIC. Au cours de l'année 2013, la société a mis fin à ce contrat de liquidité et souscrit un contrat de liquidité avec la société Arkeon Finance. Au 31/12/2013, la position titres du contrat est de 773 titres valorisés pour 65 K€.

13.4 Inventaire des valeurs mobilières

Au 31/12/2013, PRECIA et PRECIA MOLEN SERVICE ne détiennent plus de valeurs mobilières de placement. Les placements de liquidité à court terme sont réalisés sous forme de Dépôt à Terme et Comptes à Terme (D.A.T & C.A.T.) auprès de grandes institutions bancaires françaises mais aussi sous forme de compte bancaire courant rémunérés liés à la performance de Sicav Monétaires.

13.5 Délais de paiement des fournisseurs

Au 31/12/2013, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs de PRECIA S.A. était la suivante (en K€) :

	2013	2012
Échéances échues	776	976
Échéances inférieures à 30 jours	2 495	2 028
Échéances de 30 à 60 jours	2 360	1 696
Échéances supérieures à 60 jours	39	4
TOTAL	5 669	4 703

13.6 Participation des salariés au capital

Au 31/12/2013, la part de capital détenu par les salariés sous forme de gestion collective est de 1,66 %.

13.7 Mandats des dirigeants

Voir tableau page 10.

14 PERSPECTIVES D'AVENIR

Depuis le début de l'année 2014, le Groupe PRECIA note une augmentation de ses prises de commande et l'activité service bénéficie d'un bon taux d'occupation. L'excellente qualité confirmée des produits PRECIA MOLEN, en particulier les gammes dernièrement renouvelées, devrait permettre de poursuivre cette dynamique ; le niveau d'investissement des entreprises reste cependant trop faible et le Groupe continue à rechercher des relais de croissance.

Le groupe continue son développement à l'international avec l'ouverture d'un bureau de représentation commerciale à Kuala Lumpur en Malaisie et la confirmation de ses objectifs au Brésil et en Australie. Le niveau des ventes à l'international dépendra néanmoins fortement du niveau de l'Euro.

Le groupe poursuivra par ailleurs aussi la refonte de ses systèmes de gestion informatisés avec le déploiement de son ERP global à l'international.

Plus que jamais, le Groupe reste ouvert aux opportunités de croissance externe dans les activités de service, pour de nouveaux produits ou pour un développement sur de nouvelles zones géographiques.

Si l'environnement économique est toujours incertain, avec des risques de crises cycliques, le Groupe PRECIA MOLEN est stable et fort, il a les ressources pour continuer son développement, créer de nouveaux emplois et générer de nouvelles opportunités pour ses employés.

15 ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Privas, le 10 avril 2014

Le Président du Directoire
René COLOMBEL

MANDATS DES DIRIGEANTS

13.7.1 ADMINISTRATION – DIRECTION

Madame Anne-Marie PERIN-ESCHARAVIL

Membre et Présidente du Conseil de Surveillance
Présidente des S.A.S. BERGEROUX et LA FINANCIERE DE BENAT
Présidente et Directeur Général de la S.A.S GROUPE ESCHARAVIL
Administrateur de la S.A. LUC ESCHARAVIL S.A.

Madame Alice ESCHARAVIL

Membre du Conseil de Surveillance
Administrateur de la S.A. LUC ESCHARAVIL S.A.

Mademoiselle Marie-Christine ESCHARAVIL

Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur Luc ESCHARAVIL

Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance
Administrateur - Président et Directeur Général de la S.A. LUC ESCHARAVIL S.A.
Président de la S.A.S. RAFFIN

Monsieur Georges FARVACQUE

Représentant la société FIDUCIAIRE DE CONTROLE ET DE GESTION DE PATRIMOINE
Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur François THINARD

Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur René COLOMBEL

Membre et Président du Directoire
Président de la S.A.S. PRECIA MOLEN SERVICE
Member of the board of Directors de MOLEN BV, PRECIA MOLEN UK,
PRECIA MOLEN SCANDINAVIA, PRECIA MOLEN IRELAND et PRECIA MOLEN INDIA
Administrateur de MOLEN BELGIUM
Co-gérant de PRECIA MOLEN MAROC

13.7.2 CONTROLE

KPMG AUDIT

51 rue de Saint-Cyr – CP 409 – 69338 LYON Cedex 09
représentée par Monsieur Philippe MASSONNAT
Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Lyon

CRMD

105 rue des Mourettes – 26000 VALENCE
représentée par Monsieur Jean-Jacques GAUDILLAT
Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Grenoble

Les mandats des commissaires aux comptes venant à expiration, l'Assemblée Générale ordinaire approuvant les comptes de l'année 2013 est amenée à se prononcer sur la nomination des commissaires aux comptes de la société.

13.7.3 SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Aucun mandat relatif au Conseil de Surveillance ne vient à expiration au titre de l'exercice clos au 31/12/2013.

RÉSULTATS DE PRECIA S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social.....	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200
Nombre d'actions ordinaires existantes.....	573 304	573 304	573 304	573 304	573 304
OPERATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT.....	39 887	41 978	40 331	36 201	34 193
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions) ⁽¹⁾	4 436	3 120	3 314	3 184	2 634
Impôt sur les bénéfices.....	103	(241)	176	493	82
Participation des salariés dûe au titre de l'exercice.....	-	-	17	199	48
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions).....	3 515	2 246	2 901	2 288	1 948
Résultat distribué.....	1 003	892	1 059	782	503
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, participation mais avant charges calculées (amortissements et provisions) ⁽¹⁾	7,56 €	5,86 €	5,44 €	4,35 €	4,37 €
Résultat après impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions).....	6,13 €	3,92 €	5,06 €	3,99 €	3,40 €
Dividende attribué à chaque action.....	1,80 €	1,60 €	1,90 €	1,40 €	0,90 €
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	249	245	240	232	237
Montant de la masse salariale.....	9 953	9 369	8 865	8 325	8 197
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux.....	3 915	3 898	3 692	3 377	3 179

(1) Hors provisions financières et exceptionnelles.

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2014

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre société vous a convoqué en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à nos statuts afin :

- d'une part de vous exposer l'activité de la société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2013 les résultats de la société et de ses filiales, les perspectives d'avenir et vous fournir les autres informations prescrites par la loi ;
- d'autre part, de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et décider de l'affectation des résultats.

Lecture du rapport du Directoire vous a été faite par Monsieur René COLOMBEL, son Président.

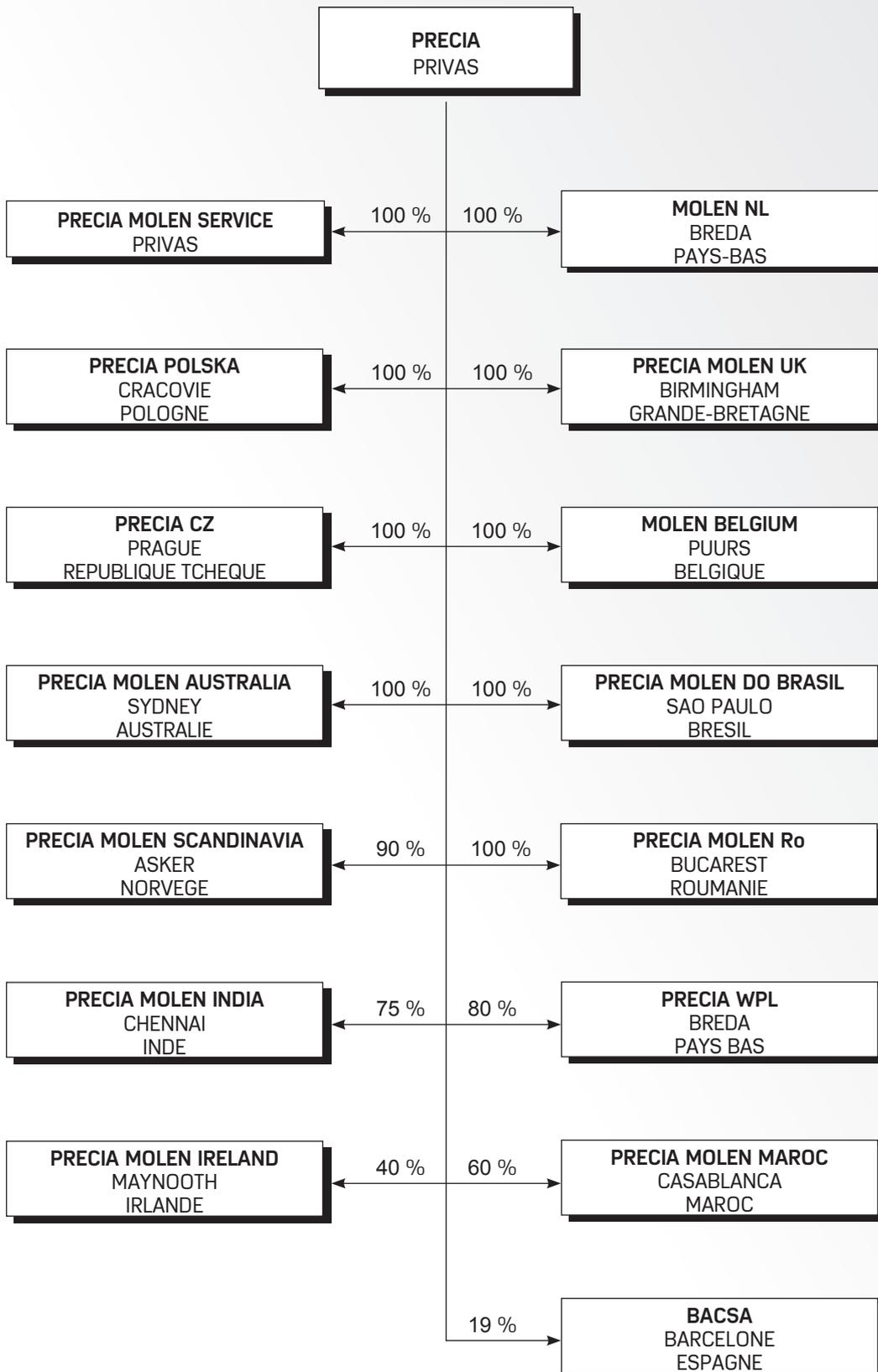
Vous allez par ailleurs entendre la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice de leur mission de vérification et de contrôle des comptes ainsi que sur les conventions visées par l'article L.225-86 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, nous vous informons que nous n'avons aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes de l'exercice écoulé.

Anne-Marie PERIN ESCHARAVIL
Présidente du Conseil de Surveillance

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU GROUPE PRECIA MOLEN

► au 31/12/2013 ◀



GRUPE PRECIA MOLEN COMPTES CONSOLIDÉS

- 16 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 17 Compte de résultat consolidé 2013
- 17 Tableau du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
- 18 Bilan consolidé au 31 décembre 2013
- 19 Tableau de variation des capitaux propres consolidés
- 19 Tableau des flux de trésorerie consolidé
- 20 Annexe aux comptes consolidés
 - 20 **NOTE 1** Principes de consolidation et méthodes comptables
 - 24 **NOTE 2** Explication des postes du bilan
 - 28 **NOTE 3** Explication des postes du compte de résultat
 - 29 **NOTE 4** Informations concernant le tableau des flux de trésorerie consolidé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

► exercice clos le 31 décembre 2013 ◀

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PRECIA S.A. à directoire et conseil de surveillance tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill, selon les modalités décrites dans les notes 1.3.1 et 1.4.2 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

La note 1.4.9 de l'annexe décrit les méthodes d'évaluation des provisions pour risques et charges dont le détail est indiqué à la note 2.12 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses qui ont contribué à la détermination de ces provisions et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 28 avril 2014

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.
Philippe MASSONNAT
Associé

Valence, le 28 avril 2014

C.R.M.D.
Jean-Jacques GAUDILLAT
Associé

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

► en milliers d'euros ◀

	Notes	2013	2012
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1	88 959	92 457
Achats consommés		(20 328)	(23 095)
Charges de personnel		(38 700)	(38 638)
Charges externes		(17 743)	(19 142)
Impôts et taxes		(1 474)	(1 489)
Amortissements		(2 516)	(2 179)
Variation des stocks en cours et produits finis		(1 462)	(279)
Autres produits d'exploitation		982	586
Autres charges d'exploitation		(270)	(820)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		7 449	7 399
Charge de restructuration		-	(809)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL GLOBAL		7 449	6 589
Produits de trésorerie et équivalents		450	494
Coût de l'endettement financier brut		(318)	(321)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	3.2	132	173
Autres produits financiers		-	-
Autres charges financières		0	0
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence		27	32
Charge d'impôt sur le résultat	3.3	(2 915)	(2 198)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		4 694	4 597
Intérêts ne conférant pas le contrôle		210	258
Part du groupe		4 484	4 338
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION ET DILUÉ (EN EURO)	2.9	8,04	7,80

TABLEAU DU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

► en milliers d'euros ◀

	31/12/2013	31/12/2012
Résultats net de l'ensemble consolidé	4 694	4 597
Écarts de conversion	(253)	(21)
Actifs disponibles à la vente	74	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, part du Groupe, hors entités mises en équivalence	(178)	(21)
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors entités mises en équivalence	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	(178)	(21)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(47)	(15)
Résultats net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(225)	(36)
Total des produits et charges de la période	4 469	4 561

BILAN CONSOLIDÉ

► en milliers d'euros ◀

ACTIF.....	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
Goodwill.....	1.3.1	7 308	7 317
Autres immobilisations incorporelles.....	2.3	834	480
Immobilisations corporelles.....	2.1	7 435	7 766
Actifs financiers.....		422	949
Participations mises en équivalence.....	2.4.1	194	166
Impôts différés actifs.....	2.8	1 253	1 599
ACTIFS NON COURANTS.....		17 446	18 276
Stocks et en-cours.....	2.5	12 916	12 278
Créances clients et autres créances.....		32 764	31 036
Créance d'impôt exigible.....		688	586
Autres débiteurs.....	2.6	2 305	1 950
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	2.7	17 758	18 756
ACTIFS COURANTS.....		66 431	64 606
TOTAL.....		83 877	82 882
PASSIF.....			
PASSIF.....	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
Capital.....	2.9	2 200	2 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport.....		4 487	4 487
Réserves consolidées.....		33 949	30 681
Actions propres.....	2.9	(363)	(365)
Résultat consolidé part du groupe.....		4 484	4 338
SOUS TOTAL CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AU GROUPE...	2.10	44 757	41 340
Intérêts ne conférant pas le contrôle dans les réserves.....		724	558
Intérêts ne conférant pas le contrôle dans les résultats.....		210	259
TOTAL CAPITAUX PROPRES.....		45 691	42 157
Provisions long terme.....	2.12	2 195	2 687
Impôt différé passif.....	2.8	700	636
Dettes financières long terme.....	2.11	3 652	4 825
PASSIFS NON COURANTS.....		6 547	8 148
Dettes financières court terme.....	2.11	2 821	3 158
Dettes fournisseurs et autres dettes.....		9 149	9 808
Passif d'impôt exigible.....		-	-
Autres passifs courants.....	2.13	19 670	19 611
PASSIFS COURANTS.....		31 640	32 577
TOTAL.....		83 877	82 882

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

► en milliers d'euros ◀

	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat de la période	Intérêts minoritaires	TOTAL
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011	2 200	4 487	(397)	26 863	4 897	670	38 720
Dividendes versés.....					(1 059)	(97)	
Affectation du résultat antérieur.....				3 838	(3 838)		
Actions propres.....			32				
Ecart de conversion.....				(21)		(15)	
Variation de périmètre.....							
Résultat de la période.....					4 338	259	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2012	2 200	4 487	(365)	30 680	4 338	816	42 157
Dividendes versés.....					(892)	(45)	
Affectation du résultat antérieur.....				3 446	(3 446)		
Actions propres.....			2				
Ecarts actuariels.....				74			
Ecart de conversion.....				(253)		(47)	
Variation de périmètre.....							
Résultat de la période.....					4 484	210	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013	2 200	4 487	(363)	33 949	4 484	934	45 691

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	2013	2012
Opérations d'exploitation		
Résultat.....	6 337	6 404
Amortissements des immobilisations.....	2 516	2 629
Dotations et reprises sur provision pour risques et charges.....	(418)	753
Résultat de cessions d'immobilisations.....	(179)	(34)
Incidence des instruments dérivés et autres instruments similaires.....	-	-
Charges d'impôt (variation impôt différé).....	410	(511)
Coût de l'endettement financier net.....	215	220
Variation du Besoin en Fonds de Roulement.....	(3 318)	(845)
Intérêts payés.....	(218)	(224)
Impôt sur le résultat payé.....	(1 955)	(2 121)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	3 390	6 271
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles.....	(749)	(149)
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	(1 850)	(2 975)
Acquisitions d'immobilisations financières.....	(51)	(606)
Produits de cession d'immobilisations corporelles.....	246	189
Remboursements d'actifs financiers.....	551	21
Variation intérêts minoritaires.....	118	147
Acquisitions de minoritaires et de filiales, nette de trésorerie acquise.....	-	-
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(1 735)	(3 373)
Opérations de financement		
Augmentation de capital dans les filiales.....	-	-
Rachats et reventes d'actions propres.....	2	32
Encaissements provenant de nouveaux emprunts.....	2 442	2 714
Remboursements d'emprunts.....	(3 615)	(3 090)
Dividendes versés.....	(892)	(1 059)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(2 063)	(1 403)
Impact des variations de taux de change.....	(253)	(21)
AUGMENTATION (DIMINUTION) TOTALE DE LA TRÉSORERIE	(661)	1 474
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice.....	15 598	14 124
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice.....	14 937	15 598
AUGMENTATION (DIMINUTION) TOTALE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(661)	1 474

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

► en milliers d'euros ◀

Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire et présentés au Conseil de Surveillance du 10 avril 2014. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires, prévue le 26 juin 2014.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE

Nous avons créé en janvier 2013 une filiale commerciale en Australie, PRECIA MOLEN Australia Pty Ltd.

La société PRECIA MOLEN Serviços De Pesagem Ltda (Brésil) a réalisé le démarrage effectif de son activité industrielle et commerciale au cours du premier trimestre 2013.

ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE :

Aucun événement post clôture n'est à mentionner.

► NOTE 1 Principes de consolidation et méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

1.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1.1.1 Périmètre de consolidation :

IDENTIFICATION	SIREN	% DÉTENU
PRECIA S.A. 07000 Privas	386 620 165	Société mère
PRECIA MOLEN SERVICE S.A.S 07000 Privas	349 743 179	99,99
MOLEN BV Breda	PAYS-BAS	100,00
PRECIA MOLEN NEDERLAND BV Breda (1)	PAYS-BAS	100,00
MOLEN BELGIUM NV Puurs	BELGIQUE	100,00
PRECIA MOLEN UK Ltd Birmingham	ROYAUME UNI	100,00
PRECIA POLSKA Sp. z o.o. Cracovie	POLOGNE	100,00
PRECIA CZ S.r.o. Prague	REP. TCHEQUE	100,00
PRECIA MOLEN MAROC S.A.R.L. Casablanca	MAROC	60,00
PRECIA MOLEN SCANDINAVIA A.S. Asker	NORVEGE	90,00
PRECIA MOLEN INDIA LTD Chennai	INDE	75,00
PRECIA MOLEN Ro Bucarest	ROUMANIE	100,00
PRECIA MOLEN Australia Pty Ltd. Sydney	AUSTRALIE	100,00
PRECIA MOLEN Serviços De Pesagem Ltda. Sao Paolo	BRESIL	100,00

(1) Cette société est détenue de manière indirecte via MOLEN BV. Toutes ces sociétés sont consolidées et ont arrêté leurs comptes au 31 décembre 2013.

IDENTIFICATION	SIREN	% DÉTENU
PRECIA MOLEN IRELAND Maynooth	IRELAND	40,00

Cette société, qui a arrêté ses comptes au 31 décembre 2013 est mise en équivalence.

1.1.2. Évolution du périmètre

En janvier 2013, le Groupe a procédé à la création de PRECIA MOLEN Australia Pty Ltd, filiale commerciale installée à Sydney (Australie).

La société PRECIA WPL BV, à présent liquidée n'est plus incluse dans le périmètre de consolidation. Ni PRECIA ni aucune de ses filiales ne s'est portée acquéreur d'actifs de cette société.

La société PRECIA MOLEN Serviços De Pesagem Ltda (Brésil) a démarré son activité opérationnelle, elle est à présent consolidée.

1.2. COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les principes comptables appliqués pour l'arrêt des comptes au 31 décembre 2013 sont les mêmes que ceux du 31 décembre 2012.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétation	Date de 1 ^{re} application obligatoire exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres	01/01/2013
Amendement de la norme IAS 19, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres	01/01/2013
IFRS 13 – évaluation à la juste valeur	01/01/2013
Amendement de la norme IAS 12, sur les impôts différés - Recouvrement des actifs sous-jacents	01/01/2013
Interprétation IFRIC 20, sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	01/01/2013
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	01/01/2013
Amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	01/01/2013
Amendements de la norme IFRS 1 (prêts publics)	01/01/2013
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	01/01/2013
L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur la période.	
Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :	
Normes, Amendements ou Interprétation	Date de 1 ^{re} application obligatoire exercices ouverts à compter du

Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés 01/01/2014

Norme IFRS 11 sur les partenariats 01/01/2014

Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités 01/01/2014

Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels 01/01/2014

Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises 01/01/2014

Amendements d'IAS 32 – présentation compensation des actifs et passifs 01/01/2014

Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités 01/01/2014

Amendements des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement 01/01/2014

Amendements de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers 01/01/2014

Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture 01/01/2014

1.3 PRINCIPES COMPTABLES DE CONSOLIDATION

1.3.1 Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises). Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, après une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Pour les regroupements d'entreprises effectués à compter du 1^{er} janvier 2010, la norme IFRS 3 révisée est applicable. Selon cette norme, l'écart d'acquisition est désormais calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 avaient été traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable.

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant le 1er janvier 2010, à la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Pour les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent. Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprise qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2004 n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1er janvier 2004.

Dans tous les cas, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de perte de valeur. Les dépréciations des goodwills sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres charges de gestion courante » ou en « Charges de restructuration » lorsque la perte de valeur est consécutive d'une restructuration.

Le montant cumulé des dépréciations de goodwills constatées au 31 décembre 2013 est de 602 K€.

1.3.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

La méthode utilisée est celle du cours de clôture.

Les éléments d'actif et de passif, monétaires et non monétaires, ont été convertis aux cours en vigueur à la date du 31 décembre 2013.

Les capitaux propres ont été corrigés pour être ramenés à leurs cours historiques.

La conversion des produits et charges a été réalisée, sauf fluctuation significative, par application des cours de changes moyens constatés pendant la période.

L'écart constaté est inscrit dans un compte de réserves ; l'effet a été une variation négative des capitaux propres de 253 K€ sur la période.

1.3.3 Opérations internes

Les retraitements sont effectués sur toutes les transactions intra-groupe. Les mouvements internes sont annulés ainsi que les dettes et créances réciproques.

La marge incluse dans les stocks relatifs à des achats à l'intérieur du groupe et les profits dégagés sur les cessions d'immobilisations intra-groupe sont éliminés.

1.3.4 Transaction avec des parties liées

Les transactions avec des parties liées sont identifiées par questionnement direct puis validées par confirmation directe. Ces transactions sont réalisées à la valeur de marché.

1.3.5 Contrats de location financement

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). À la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les charges des contrats de location opérationnelle sont comptabilisées en charges d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.3.6 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt courant de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. La méthode utilisée est celle du report variable sur toutes les différences existant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs figurant au bilan.

Les impôts différés actif ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

Le calcul des impositions différées en France est effectué sur la base du taux d'impôt réel constaté.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

► en milliers d'euros ◀

1.4. MÉTHODES D'ÉVALUATION

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Lorsque les estimations et les hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision des montants est élevée, une information est donnée en annexe.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

1.4.1 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

TYPE	DURÉE D'UTILITÉ
Logiciels.....	3 à 5 ans
Constructions industrielles.....	30 ans
Agencements et installations.....	20 ans
Installations techniques.....	10 à 15 ans
Matériel et outillage.....	6 à 10 ans
Matériel de transport.....	4 à 5 ans
Matériel informatique.....	3 à 5 ans
Mobilier, matériel de bureau.....	5 à 15 ans

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des indicateurs internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession ; le taux d'actualisation utilisé est de 10%.

1.4.2 Goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwill, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'UGT.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou de l'UGT. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, cette perte de valeur est enregistrée en résultat et est imputée en priorité aux goodwill.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.4.3 Frais de développement

Selon l'IAS 38, les coûts de développement doivent être comptabilisés en tant qu'immobilisation, si on peut démontrer notamment la faisabilité technique et commerciale du produit. Cependant, compte tenu des délais d'homologation en métrologie légale, la phase de commercialisation des nouveaux produits peut-être largement différée.

Ceci accroît la difficulté de prévoir les avantages économiques futurs, de même que l'effet de cannibalisation entre les ventes des nouveaux produits et des produits existants.

En cas d'incertitudes liées à ces délais d'homologation, le Groupe comptabilise en charges les frais de développement encourus.

1.4.4 Instruments financiers

Titres de participation

Les titres de participations dans les sociétés qui ne sont pas retenues dans le périmètre de consolidation sont comptabilisés à leur juste valeur en titres disponibles à la vente. Lorsqu'il s'agit de titres non cotés et que leur juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont évalués à leur coût diminué le cas échéant des pertes de valeur. Lorsqu'il y a une indication objective de dépréciation, la perte qui en résulte doit être comptabilisée en résultat si cette perte revêt un caractère définitif pour les instruments de capitaux propres.

Instruments de couverture

Conformément à sa politique, le Groupe ne détient pas ou n'utilise pas d'instrument financier destiné à la spéculation. Néanmoins, compte tenu du manque de documentation et de l'absence de suivi de revalorisation de la juste valeur à chaque date d'utilisation des instruments de couverture, ces instruments de couverture ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture et leurs variations de juste valeur sont enregistrées directement au compte de résultat.

1.4.5 Stocks

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés au coût moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits en cours et les produits finis sont valorisés au coût de production, incluant :

- les consommations de matières premières et fournitures,
- les charges directes de main d'œuvre,
- les amortissements des biens concourant à la production, et
- les charges indirectes de production.

Les charges financières sont toujours exclues de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Celle-ci correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts prévisibles en vue de l'achèvement ou de la réalisation de la vente, en tenant compte de la rotation des stocks, ainsi que de l'obsolescence et des évolutions techniques.

1.4.6 Créances et dettes courantes

Les créances et dettes courantes sont initialement évaluées à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet de l'actualisation est significatif.

Une dépréciation est constituée lorsque le recouvrement des créances apparaît incertain. Son montant est déterminé en fonction des difficultés de recouvrement estimées d'après les informations connues à la clôture de l'exercice.

Les créances et dettes courantes en monnaie étrangère sont valorisées au cours de change constaté à la clôture de l'exercice.

1.4.7 Dettes portant intérêts

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables.

Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.4.8 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en moins des capitaux propres.

Au 31 décembre 2013, la société dispose d'actions propres pour un coût total de 362 K€.

Le Groupe a mis fin au contrat de liquidité confié le 6 octobre 2010 à CM-CIC Securities en juillet 2012 et depuis confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers, à ARKEON Finance.

Au 31 décembre 2013, la position titres du contrat est de 773 titres valorisés pour 65 K€.

1.4.9 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant le flux de trésorerie futur attendu au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

1.4.10 Avantages au personnel

Le groupe a effectué le recensement des avantages consentis au personnel à long terme. En France, le groupe a des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite, définis par les conventions collectives. Le groupe utilise la méthode des unités de crédits projetées pour déterminer la valeur actualisée de son obligation au titre des prestations définies.

1.4.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

L'IAS 18 Produits des activités ordinaires privilégie la substance sur l'apparence et définit qu'une vente est considérée comme accomplie lorsque le transfert des risques et avantages est réalisé.

Les ventes de matériel sont comptabilisées par le Groupe lors de la livraison, car il a été vérifié que les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

► en milliers d'euros ◀

► NOTE 2 Explication des postes du bilan

2.1 ACTIF IMMOBILISÉ (VALEURS BRUTES)

	DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN D'EXERCICE
Goodwill.....	7 317	-	9	7 308
Autres immobilisations incorporelles.....	1 780	761	91	2 451
Immobilisations corporelles.....	26 901	1 796	2 567	26 130
Actifs financiers.....	1 012	23	551	485
Participations mises en équivalence.....	166	27	-	194
TOTAL.....	37 176	2 608	3 217	36 568

Les principales acquisitions de l'exercice sont liées à des investissements en matériel de production (matériel de transport) et de développement de notre ERP (SAP).

2.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN D'EXERCICE
Autres immobilisations incorporelles.....	1 300	407	91	1 616
Immobilisations corporelles.....	19 135	2 060	2 500	18 695
AMORTISSEMENTS.....	20 435	2 467	2 591	20 311

2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
Goodwill.....	11 141	3 833	7 308
Autres immobilisations incorporelles.....	2 451	1 616	835
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	13 592	5 449	8 143

2.4 ACTIFS FINANCIERS

2.4.1 Participations mises en équivalence

Société PRECIA MOLEN IRELAND à Maynooth : société consolidée par mise en équivalence.

Quote part du groupe dans les résultats et réserves de cette société	194 K€
Chiffre d'affaires 2013 :	1 972 K€
Résultat net.....	69 K€
Total capitaux propres	399 K€ (hors résultat de la période)
Total bilan.....	1 014 K€

2.4.2 Sociétés non consolidées

BACSA S.A.....	Participation de 19,00 % du capital	98
Diverses participations.....		84

La juste valeur de ces participations correspond à la valeur d'acquisition à l'exception de la société BACSA, dépréciée à hauteur de 47 K€, et des participations diverses dépréciées à hauteur de 16 K€.

2.5 ÉVOLUTION DES STOCKS

DÉTAIL DES STOCKS	31/12/2013	31/12/2012
Matières premières et approvisionnements	5 158	3 177
En cours de production	2 833	5 368
Produits intermédiaires et finis	1 678	431
Marchandises	3 247	3 302
STOCKS	12 915	12 278

2.6 DÉTAIL DES DÉBITEURS DIVERS

	TOTAL	À 1 AN AU PLUS	À PLUS DE 1 AN
Taxes sur le chiffre d'affaires	1 012	1 012	-
Fournisseurs avances et acomptes	294	294	-
Charges constatées d'avance	447	447	-
Divers débiteurs	552	552	-
DÉBITEURS DIVERS	2 305	2 305	-

2.7 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2013	31/12/2012
OPCVM ⁽¹⁾	-	1 904
Certificats de dépôt ⁽²⁾	10 500	11 787
Valeurs mobilières de placement	10 500	13 691
Disponibilités	7 258	5 063
TOTAL	17 758	18 754

(1) Sicav monétaires

(2) Les certificats de dépôt sont rémunérés aux conditions du marché, avec une possibilité de sortie à tout moment.

2.8 IMPÔTS DIFFÉRÉS

	31/12/2013	31/12/2012
Impôts différés sur différences temporelles	517	896
Impôts différés sur retraitements de consolidation	706	671
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	1 223	1 567

	31/12/2013	31/12/2012
Impôts différés sur amortissements	627	584
Impôts différés sur différences temporelles	72	52
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	699	636

2.9 CAPITAUX PROPRES

Le capital de 2 200 000 € se compose de 573 304 actions.

Actions propres : 15 812 actions, soit 2,76 % du capital pour une valeur d'acquisition de 362 K€.

Résultat par action : le résultat par action est déterminé en divisant le résultat par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice (soit 557 730), c'est à dire hors actions propres.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

► en milliers d'euros ◀

2.10 INTÉRÊTS NE CONFÉRANT PAS LE CONTRÔLE

Les intérêts ne conférant pas le contrôle correspondent aux 25 % du capital de PRECIA MOLEN INDIA, aux 40 % de PRECIA MOLEN MAROC et aux 10 % de PRECIA MOLEN SCANDINAVIA détenus par des tiers.

2.11 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	TOTAL	À 1 AN AU PLUS*	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Établissements de crédit ⁽¹⁾	5 396	2 165	3 231	-
Contrats de location financement.....	766	345	421	-
Associés.....	242	242	-	-
Sous-total dettes financières long terme.....	6 404	2 752	3 652	-
Dettes financières court terme.....	69	69	-	-
TOTAL.....	6 473	2 821	3 652	-

(1) dont 86 % à taux fixes. Les emprunts à taux variables sont swapés à 88 %.

INFORMATION COMPARATIVE EXERCICE 2012	TOTAL	À 1 AN AU PLUS*	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Total Emprunts et dettes financières.....	7 983	3 158	4 825	-

(*) La part à un an des dettes financières à long terme est classée en dettes financières court terme.

GARANTIE	MONTANT GARANTI	CAPITAL RESTANT DÛ
Nantissement du fonds de commerce.....	2 991	778
Nantissements d'actions (21 430 actions PMS)...	500	33
TOTAL.....	3 491	811

2.12 DÉTAILS DES PROVISIONS

	DÉBUT DE PÉRIODE	AUGMENTATIONS	UTILISATION	REPRISE SANS OBJET	FIN DE PÉRIODE
Litiges.....	1 637	976	509	811	1 293
Risques clients.....	142	7	50	-	99
Pensions.....	56	-	18	38	-
Indemnités de départ en retraite ⁽¹⁾	741	118	128	76	655
Provisions pour impôts.....	-	37	-	-	37
Autres avantages sociaux.....	111	-	-	-	111
Provisions long terme.....	2 687	1 138	705	925	2 195
Information comparative exercice 2012	DÉBUT DE PÉRIODE	AUGMENTATIONS	UTILISATION	REPRISE SANS OBJET	FIN DE PÉRIODE
Provisions long terme.....	1 934	1 669	127	788	2 687

(1) En France, à leur départ en retraite, les salariés du groupe reçoivent une indemnité, dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et d'autres éléments de la Convention Collective applicable. Le groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle, basée sur les unités de crédit projetées.

Le mode de calcul est basé sur les hypothèses suivantes : taux d'actualisation : 3,5 %, taux de revalorisation : 2,5 %, âge de départ : 60/65 ans, taux de contribution patronale : 42 %.

La valeur des plans d'actif soustraite à l'engagement total est de 1 756 K€ (2012 - 1 702 K€).

Des analyses de sensibilité ont été réalisées concernant le taux d'actualisation : si ce taux était augmenté de 0,5%, l'engagement total du groupe (avant prise en compte de la juste valeur des fonds externes) diminuerait d'environ 5,4%.

La variation des mouvements de l'exercice des provisions pour indemnités de départ à la retraite est comptabilisé directement en résultat dans le poste « charges de personnel ».

Le groupe est exposé dans le cadre normal de son activité à des litiges de différentes natures. Les provisions pour litiges sont déterminées au cas par cas à la clôture de l'exercice, et leurs montants représentent la meilleure estimation du risque financier encouru, pondérée par le facteur de survenance le plus probable.

Lorsque le groupe est engagé dans des procédures judiciaires avec des demandes des parties adverses considérées comme infondées ; le risque n'étant pas avéré, le groupe n'estime pas nécessaire la constitution d'une provision. Concernant les provisions, s'agissant d'affaires en cours, le groupe estime qu'il lui serait préjudiciable de détailler davantage l'information.

Les diminutions de provisions pour litiges concernaient d'une part, des litiges sociaux, et d'autre part, des risques de recouvrement sur créances clients, ré estimés en totalité à chaque clôture d'exercice.

La charge future pour départs en retraite est en partie externalisée avec des contrats d'assurances spécifiques. La juste valeur des fonds au 31 décembre 2013 est de 1 756 K€, le montant de l'engagement résiduel après prise en compte de la couverture est de 655 K€.

Le Groupe ne compte aucun passif éventuel.

2.13 DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS COURANTS

	31/12/2013	31/12/2012
Dettes fiscales et sociales	13 342	12 574
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	2 041	2 671
Autres dettes	2 580	2 399
Produits constatés d'avance	1 706	1 967
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS.....	19 670	19 611

2.14 ENGAGEMENT HORS BILAN

Engagements donnés : néant
Engagements reçus : néant

Le Groupe bénéficie par ailleurs d'engagements reçus par ses banques dans le cadre de contrats commerciaux à l'export essentiellement, en faveur de ses clients, dans le cadre de garantie de restitution d'acompte ou de garantie d'exécution de bonne fin. Au 31 décembre 2013, ces engagements se montent à 407 K€.

2.15 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché, mais dans des proportions limitées, et le Groupe a donc peu recours à des instruments financiers visant à réduire son exposition.

Comme toute société commerciale, le groupe est confronté aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. La société dispose d'une clientèle grands comptes sur laquelle le risque d'irrécouvrabilité est faible. Le client le plus important représente 4 % du chiffre d'affaires (3 % en 2012). Les dix premiers clients représentent environ 10 % du chiffre d'affaires (9 % en 2012). De plus, les ventes de matériels sont assorties de clauses de réserve de propriété. L'historique des pertes sur créances clients ne révèle pas d'impact significatif.

Le risque de liquidité correspond à la capacité financière du groupe à faire face à ses engagements, lorsqu'ils arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses dettes à leurs échéances, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Le risque de marché correspond aux risques de variations de taux d'intérêt et de change.

Concernant les taux d'intérêt, la politique du Groupe privilégie en général les emprunts à taux fixes (98 % des emprunts du groupe sont à taux fixes ou à taux variables swapés).

Le Groupe est par ailleurs assez faiblement exposé aux risques de change, et n'a pas de contrats d'achats à terme de devise.

Risque de liquidité et de trésorerie

Le risque d'incapacité de la société à faire face à ses engagements financiers est faible ; il fait d'ailleurs l'objet d'une évaluation périodique de la Banque de France, qui nous attribue une probabilité de défaillance dans les trois ans de 0,3 %, à comparer au score global de l'industrie : 6 %.

Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Directoire prête attention au rendement des capitaux propres défini comme étant le résultat opérationnel divisé par les capitaux propres totaux. Il veille également au niveau des dividendes versés aux actionnaires.

2.16 CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement, ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété, sont comptabilisées à l'actif en immobilisations.

Impact sur le bilan au 31 décembre 2013 :

Immobilisations nettes.....	691
Dettes financières	765 (dont 345 à moins d'un an et 421 à plus de un an et moins de 5 ans)
Impôt différé actif	25
Impact sur les réserves (hors résultat de la période)....	(61)
Impact sur le compte de résultat :	
Résultat avant impôt.....	17
Résultat.....	(6)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

► en milliers d'euros ◀

► NOTE 3 Explication des postes du compte de résultat

3.1 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIVITÉS

L'organisation du groupe est de nature mono-activité et repose sur une organisation géographique.

RÉPARTITION DES ACTIFS IMMOBILISÉS :	31/12/2013		31/12/2012
France	12 868	80 %	80 %
Hors de France.....	3 324	20 %	20 %
RÉPARTITION DES AMORTISSEMENTS :	31/12/2013		31/12/2012
France	2 054	81 %	79 %
Hors de France.....	461	19 %	21 %
RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS :	31/12/2013		31/12/2012
France	2 180	84 %	78 %
Hors de France.....	417	16 %	22 %
RÉPARTITION DES PASSIFS NON COURANTS :	31/12/2013		31/12/2012
France	6 289	96 %	94 %
Hors de France.....	258	4 %	6 %
VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES :	31/12/2013		31/12/2012
France	63 338	71 %	71 %
Hors de France.....	25 620	29 %	29 %
VENTILATION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL :	31/12/2013		31/12/2012
France	5 648	79 %	74 %
Hors de France.....	1 495	21 %	26 %
EFFECTIFS MOYENS :	31/12/2013		31/12/2012
France	564		553
Hors de France.....	202		204
Total	766		757

3.2 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2013	2012
Gains de change	38	40
Reprises de provisions	-	-
Produits sur valeurs de placement.....	206	244
Divers produits financiers	206	210
Produits de trésorerie et équivalents	450	494
Intérêts	214	219
Pertes de change	62	39
Dotations aux provisions	-	-
Intérêts locations financement	41	62
Diverses charges financières	-	-
Coût de l'endettement financier brut	318	321

► en milliers d'euros ◀

3.3 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Exigible.....	(2 506)
Différé ⁽¹⁾	(409)
Net (charge).....	(2 915)

(1) Le détail des impôts différés est présenté en note 2.8

3.3.2 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

Résultat.....	4 694	
Résultat avant impôt.....	7 608	
Charge d'impôt comptabilisée.....	(2 915)	taux apparent 32,35 %
Charge d'impôt théorique.....	2 620	
Différence.....	(295)	
Impôt sur charges non déductibles.....	(71)	
Économie d'impôts sur produits non imposables.....	329	
Actifs d'impôt non activés antérieurement.....	41	
Actifs d'impôt non activés.....	(143)	
Variation de taux d'impôt.....	(255)	
Économie d'impôt sur produits non imposable.....	(78)	
Divers.....	(118)	
Total.....	(295)	

3.3.3 Intégration fiscale (France)

PRECIA S.A. a la qualité de société tête de Groupe dans le cadre de l'intégration fiscale avec la société PRECIA MOLEN SERVICE SAS.

3.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Frais d'Audit	KPMG	CRMD	AUDITEURS DES FILIALES
PRECIA S.A.....	49	19	
Filiales.....	17	12	68
TOTAL.....	67	31	68

► NOTE 4 Informations concernant le tableau des flux de trésorerie consolidé

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte, à partir du résultat net des sociétés intégrées. Les postes constitutifs de la trésorerie concernent la trésorerie disponible diminuée des soldes créditeurs de banque et de la part à moins d'un an des dettes financières à long terme.

	31/12/2013	31/12/2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	17 758	18 756
Dettes financières court terme.....	(2 821)	(3 158)
TRÉSORERIE.....	14 937	15 598

PRECIA S.A.
COMPTES SOCIAUX

- 32 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 34 Bilan au 31 décembre 2013
- 36 Compte de résultat
- 37 Annexe aux comptes sociaux
 - 37 **NOTE 1** Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables
 - 38 **NOTE 2** État de l'actif immobilisé
 - 38 **NOTE 3** État des amortissements
 - 39 **NOTE 4** État des échéances des créances et des dettes
 - 40 **NOTE 5** Valeurs mobilières de placement
 - 40 **NOTE 6** État des provisions
 - 41 **NOTE 7** Éléments relevant de plusieurs postes du bilan
 - 42 **NOTE 8** Éléments relevant du compte de résultat
 - 44 **NOTE 9** Engagements financiers
 - 44 **NOTE 10** Dettes garanties par des sûretés réelles
 - 44 **NOTE 11** Incidence des évaluations fiscales dérogatoires
 - 45 **NOTE 12** Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
 - 45 **NOTE 13** Rémunérations des dirigeants
 - 45 **NOTE 14** Honoraires des commissaires aux comptes
 - 45 **NOTE 15** Effectif moyen
 - 46 **NOTE 16** Droit Individuel à la Formation (DIF)
 - 46 **NOTE 17** Transactions avec les parties liées
 - 46 **NOTE 18** Tableau des filiales et participations

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

► exercice clos le 31 décembre 2013 ◀

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PRECIA S.A. à directoire et conseil de surveillance, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les titres de participations et les créances rattachées à des participations sont évalués en retenant les méthodes décrites au paragraphe 1.3.3 de l'annexe. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles, les éléments de calcul ayant conduit à la détermination des valeurs d'usage retenues pour les principales lignes de titres et créances rattachées.

Les notes 1.3.7 et 6 de l'annexe décrivent les méthodes d'évaluation des provisions pour risques et charges. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses qui ont contribué à la détermination de ces provisions et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 28 avril 2014

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.
Philippe MASSONNAT
Associé

Valence, le 28 avril 2014

C.R.M.D.
Jean-Jacques GAUDILLAT
Associé

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2013

► en milliers d'euros ◀

ACTIF	NOTES	EXERCICE CLOS LE		31/12/2013	31/12/2012
		Brut	Amortis./ provisions	Net	Net
Brevets		123	123	-	0
Fonds commercial	7.2	922	853	69	69
Autres		1 923	1 160	764	365
Immobilisations incorporelles		2 968	2 136	833	434
Terrains		257	-	257	257
Constructions		4 355	2 924	1 431	896
Matériel et outillage		5 620	4 928	692	699
Autres		1 791	1 322	469	488
Immobilisations en cours		55	-	55	707
Avances et acomptes		-	-	-	-
Immobilisations corporelles		12 078	9 174	2 902	3 047
Participations		9 821	1 888	7 932	7 366
Créances rattachées à des participations		685	-	685	719
Prêts		19	-	19	11
Autres		175	-	174	188
Immobilisations financières	4 - 6	10 700	1 888	8 810	8 284
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 - 3	25 746	13 198	12 547	11 766
Matières premières		5 489	1 601	3 888	1 784
En cours de production de biens		758	-	758	3 192
Produits finis		2 153	602	1 551	348
Avances et acomptes versés/commande		274	-	274	-
Marchandises		531	-	531	787
Stocks et en-cours		9 205	2 203	7 001	6 111
Clients et comptes rattachés	7.3	17 821	241	17 580	14 453
Autres créances		972	-	972	1 730
Valeurs mobilières de placement	5	8 804	-	8 804	7 399
Disponibilités		1 800	-	1 800	1 309
Compte de régularisation actif		20	-	20	4
Charges constatées d'avance	7.5	237	-	237	304
ACTIF CIRCULANT	4 - 6	38 859	2 444	36 414	31 310
TOTAL		64 605	15 642	48 961	43 076

PASSIF	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
Capital		2 200	2 200
Prime d'émission.....		9 260	9 260
Réserves :			
Réserve légale.....		220	220
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		13 146	11 793
Report à nouveau		(120)	(120)
Résultat de l'exercice		3 515	2 246
Subventions d'investissements		-	-
Provisions réglementées.....	6	1 374	1 113
CAPITAUX PROPRES	7.6 - 7.7	29 595	26 712
Avances conditionnées		-	-
AUTRES FONDS PROPRES		-	-
Provisions pour risques et charges :			
Provisions pour risques		675	853
Provisions pour charges		481	482
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6	1 156	1 335
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 956	3 960
Emprunts et dettes financières divers		3 313	168
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		329	586
Fournisseurs et comptes rattachés.....		6 468	6 384
Dettes fiscales et sociales		3 685	3 156
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		68	256
Produits constatés d'avance	7.5	387	514
Ecart de conversion.....		4	5
DETTES	4 - 7.4	18 210	15 029
TOTAL		48 961	43 076

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	NOTES	2013	2012
Ventes de marchandises		1 240	2 866
Production vendue (biens et services).....		38 647	39 112
Montant net du chiffre d'affaires	8.1	39 887	41 978
Production stockée.....		(988)	(156)
Autres produits.....		2 910	2 886
PRODUITS D'EXPLOITATION		41 809	44 708
Achat de marchandises et matières.....		10 741	12 630
Autres achats et charges externes.....		10 967	12 820
Impôts et taxes.....		1 000	1 034
Frais de personnel.....		13 868	13 267
Dotation aux amortissements.....	3	898	552
Dotation aux provisions.....	6	2 647	3 178
Autres charges.....		7	6
CHARGES D'EXPLOITATION		40 128	43 487
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 680	1 221
RÉSULTAT FINANCIER	6 - 8.3	2 350	827
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		4 030	2 048
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6 - 8.3	(411)	(43)
Participation des salariés.....		-	-
Impôts sur les bénéfices.....	8.4 - 8.5	(103)	241
RÉSULTAT NET		3 515	2 246

PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire de distribuer un dividende de 1,80 € par action, et d'affecter le solde du résultat à la réserve facultative.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

► NOTE 1 Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice sont élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes tels que définis par le code de commerce, le décret comptable du 29/11/1983 ainsi que les règlements CRC 2000-06 et 2004-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005.

1.1 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

En Janvier 2013, la société a procédé à la création de PRECIA MOLEN Australia Pty Ltd, filiale commerciale installée à Sydney (Australie).

1.2 RÉGLES ET PRINCIPES GÉNÉRAUX APPLIQUÉS

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.3 MÉTHODES D'ÉVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes sont les suivantes :

1.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et correspondent :

- à des logiciels ;
 - au fonds industriel et commercial (valeur d'apport).
- Frais de recherche appliquée et de développement : les dépenses effectuées à ce titre ne sont pas immobilisées et figurent dans les charges d'exploitation.

1.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

1.3.3 Participations, créances rattachées à des participations, valeurs mobilières de placement

- Participations, créances rattachées à des participations : Les participations et créances rattachées sont inscrites pour leur prix d'acquisition, corrigé éventuellement d'une provision pour dépréciation les ramenant à leur valeur d'usage. Cette valeur d'usage repose sur une analyse multicritères tenant compte des capitaux propres, de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la société.
- Valeurs mobilières de placement : La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.3.4 Stocks

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits en cours et les produits finis sont valorisés au coût de production, incluant :

- les consommations de matières premières et fournitures,
- les charges directes de main d'œuvre,
- les amortissements des biens concourant à la production, et
- les charges indirectes de production.

Les charges financières sont toujours exclues de la valorisation des stocks.

Les coûts de production sont ajustés afin de tenir compte d'un niveau normal d'activité. A cette fin, il est vérifié que la part des charges indirectes affectée aux coûts directs ne varie pas à la hausse de plus de 10 % par rapport à la moyenne des trois derniers exercices.

Une dépréciation automatique des articles en stocks est constituée en fonction de la date du dernier mouvement enregistré :

	Taux de dépréciation
entre 1 et 2 ans	30 %
entre 2 et 3 ans	60 %
entre 3 et 4 ans	90 %
plus de 4 ans	100 %

En complément, les articles à faible rotation font l'objet d'une dépréciation particulière.

De plus, les articles en stocks sont revus par les responsables techniques qui évaluent les dépréciations complémentaires nécessaires au cas par cas.

1.3.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable ; celle-ci est déterminée en fonction des difficultés de recouvrement estimées d'après les informations connues à la clôture de l'exercice.

Les créances et dettes en monnaies étrangères, hors zone euro, sont valorisées au cours de change constaté à la clôture de l'exercice.

1.3.6 Amortissements et provisions

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire selon les durées d'utilité effectives.

Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

	Durée en années
Logiciels	3 à 5
Constructions	30
Agencements et aménagements des constructions	20
Installations techniques	10 à 15
Matériel et outillage industriels	6 à 10
Matériel de transport de tourisme	5
Matériel de transport utilitaire	4
Matériel de bureau et informatique	3 à 5
Mobilier de bureau	5 à 15

Un amortissement dérogatoire est utilisé pour tenir compte des différences de durée et de mode d'amortissement entre les règles comptables et fiscales.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

► en milliers d'euros ◀

1.3.7 Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite sont calculés selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, pour l'ensemble des salariés présents à la clôture de l'exercice, en fonction d'un départ à la retraite entre 60 et 65 ans (selon la tranche d'âge) et de la probabilité de verser ces droits, compte tenu du taux de rotation du personnel observé et du taux de mortalité. Le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 %.

Les rémunérations servant de base au calcul font l'objet d'une revalorisation annuelle de 2,5 %.

Le montant des droits acquis à la date de clôture est basé sur l'indemnité de départ à la retraite, telle qu'elle est définie par la Convention Collective, augmentée du montant de la contribution patronale (42 %).

Des analyses de sensibilité ont été réalisées concernant le taux d'actualisation : si ce taux était augmenté de 0,5 %, l'engagement diminuerait d'environ 5,6 %.

1.4 Comparabilité des comptes annuels

Les comptes de l'exercice sont établis selon les mêmes règles que celles appliquées lors de l'exercice précédent.

► NOTE 2 État de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les postes d'actif immobilisé se résument ainsi :

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Fonds commercial	922	-	30	952
Autres immobilisations incorporelles	1 378	759	90	2 046
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 330	759	120	2 998
Immobilisations corporelles	11 811	1 062	851	12 022
Immobilisations en cours	707	55	707	55
Avances et acomptes	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 518	1 117	1 558	12 077
TOTAL	14 848	1 876	1 679	15 045
Participations	10 705	201	400	10 506
Créances rattachées	1 010	63	1 023	50
Autres immobilisations financières	142	11	10	143
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 858	275	1 433	10 700
TOTAL	26 706	2 151	3 112	25 745

Les sorties d'immobilisations corporelles correspondent à des mises au rebut.

► NOTE 3 État des amortissements

Les mouvements ayant affecté les postes d'amortissement de l'actif immobilisé se résument ainsi :

	Valeurs des amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial	883	-	30	853
Autres immobilisations incorporelles	1 013	361	90	1 284
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 896	361	120	2 137
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 471	536	832	9 175
TOTAL	11 367	897	952	11 312

► en milliers d'euros ◀

► NOTE 4 État des échéances des créances et dettes

Les tableaux ci-après résument l'état des échéances des créances et des dettes existantes à la clôture de l'exercice. Il fait ressortir la ventilation entre la partie exigible à un an au plus et la partie exigible à plus d'un an.

Libellés des postes de créances	montant à la fin de l'exercice	dont à un an au plus	dont à plus d'un an
Créances rattachées à des participations.....	685	-	685
Prêts.....	19	-	19
Autres immobilisations financières.....	175	-	175
ACTIF IMMOBILISÉ.....	879	-	879
Clients douteux et litigieux.....	283	-	283
Autres créances clients ⁽¹⁾⁽²⁾	17 539	17 539	-
Personnel et comptes rattachés.....	1	1	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux.....	-	-	-
Etat - impôt sur les sociétés.....	290	290	-
Etat - taxe sur la valeur ajoutée.....	381	381	-
Etat - divers.....	225	225	-
Groupe et associés.....	-	-	-
Débiteurs et divers.....	57	57	-
Charges constatées d'avance.....	237	237	-
ACTIF CIRCULANT.....	19 013	18 730	283
TOTAL.....	19 892	18 730	1 162

Libellés des postes de dettes	montant à la fin de l'exercice	dont à un an au plus	dont à plus d'un an et à cinq ans au plus	dont à plus de cinq ans
Emprunts et dettes à 1 an à l'origine.....	10	10	-	-
Emprunts à plus de 1 an à l'origine ⁽¹⁾	3 946	1 527	2 419	-
Emprunts et dettes financières divers.....	56	-	56	-
Fournisseurs et comptes rattachés.....	6 469	6 469	-	-
Personnel et comptes rattachés.....	1 483	1 483	-	-
Sécurité Sociale et organismes sociaux.....	1 394	1 394	-	-
Etat - impôts sur les sociétés.....	-	-	-	-
Etat - taxe sur la valeur ajoutée.....	440	440	-	-
Etat - autres impôts, taxes et assimilés.....	367	367	-	-
Dettes sur immobilisat. et rattachées.....	-	-	-	-
Groupe et associés.....	3 258	3 258	-	-
Autres dettes.....	397	397	-	-
Produits constatés d'avance.....	387	387	-	-
TOTAL.....	18 207	15 732	2 475	

(1) Dont 98% à taux fixes. L'emprunt à taux variable n'est pas couvert.

Emprunts souscrits dans l'exercice	1 523
Emprunts remboursés dans l'exercice	1 410

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

► en milliers d'euros ◀

► NOTE 5 Valeurs mobilières de placement

Le poste se ventile ainsi :

	2013	2012
Titres PRECIA :		
2013 : détention de 15 039 actions, soit 2,62 % du capital.....	304	
2012 : détention de 15 039 actions, soit 2,62 % du capital.....		304
moins : provision pour dépréciation		
Net :.....	304	304
OPCVM (1).....	-	207
Comptes à terme.....	-	-
Dépôts à terme.....	8 500	6 887
Net.....	8 804	7 095
TOTAL GÉNÉRAL	8 804	7 399

(1) Il s'agit de sicav monétaires à rendement régulier.

► NOTE 6 État des provisions

Les mouvements ayant affecté les postes de provisions concernent :

- les provisions pour risques et charges,
- les provisions pour dépréciation.

Ces provisions sont résumées dans le tableau ci-dessous, dans lequel figurent également les contreparties sur le compte de résultat au titre des dotations et des reprises de l'exercice, avec incidence sur :

- le résultat d'exploitation,
- le résultat financier,
- le résultat exceptionnel.

	Montants au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montants à la fin de l'exercice
- amortissements dérogatoires.....	1 113	653	392	1 374
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1 113	653	392	1 374
- provisions pour litiges commerciaux.....	444	124	367	201
- provisions pour retraite.....	482	36	74	444
- provisions pour risques filiales.....	-	-	-	-
- autres provisions pour risques et charges.....	410	321	220	511
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 336	481	661	1 156
- dépréciation des titres de participations.....	2 654	-	766	1 888
- dépréciation des créances rattachées à des participations.....	921	-	921	0
- dépréciation des stocks et en cours.....	2 315	2 203	2 315	2 203
- dépréciation des comptes clients.....	256	20	35	241
- autres provisions pour dépréciation.....	-	-	-	-
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	6 146	2 223	4 037	4 332
TOTAL	8 594	3 357	5 090	6 862
dont dotations et reprises :				
- exploitation.....		2 647	2 727	
- financières.....		20	1 690	
- exceptionnelles.....		689	672	

La société est exposée dans le cadre normal de son activité à des litiges commerciaux.

Les provisions pour litiges sont déterminées au cas par cas à la clôture de l'exercice, et leurs montants représentent la meilleure estimation du risque financier encouru, pondérée par le facteur de survenance le plus probable. S'agissant d'affaires en cours, la société estime qu'il lui serait préjudiciable de détailler davantage l'information.

La charge future pour départs à la retraite a été en partie externalisée avec un contrat d'assurance spécifique ; la juste valeur du fonds au 31/12/2013 est de 951 K€, le montant de l'engagement résiduel après prise en compte de la couverture est de 444 K€.

Les autres provisions concernent des litiges sociaux et des écarts de change.

► en milliers d'euros ◀

► **NOTE 7** Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

7.1 MONTANTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIÉES (PARTICIPATIONS SUPÉRIEURES À 50 %)

Participations	9 319
Créances liées aux participations	685
Créances clients et comptes rattachés.....	3 039
Autres créances	3
Emprunts et dettes financières divers	3 145
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	1 821
Autres dettes	-
Autres produits financiers.....	8
Charges financières.....	9

7.2 FONDS COMMERCIAL

- Les valeurs de fonds de commerce qui sont comptabilisées se ventilent ainsi :
- un fonds de commerce d'une valeur brute de 639 K€, résultat des apports effectués en 1985. Il a fait l'objet d'un amortissement depuis l'exercice clos le 31 décembre 1990 et est totalement amorti.
 - un fonds de commerce de 0,15 euro provenant de la fusion avec la société PIC amorti en totalité.
 - un fonds de commerce de 183 K€ provenant de la fusion avec la société ERIS amorti en totalité.
 - un fonds de commerce de 30 K€ provenant de la fusion avec la société YERNAUX amorti en totalité.
 - un fonds de commerce de 100 K€ provenant du rachat de la société WEILLER en 2006.

7.3 PRODUITS À RECEVOIR

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan se ventile ainsi :

Créances rattachées à des participations.....	-
Créances clients et comptes rattachés.....	1 734
Autres créances	282
Disponibilités.....	203
TOTAL	2 219

7.4 CHARGES À PAYER

Le montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan se ventile ainsi :

Emprunts auprès des établissements de crédit.....	7
Emprunts et dettes financières divers	38
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	1 952
Dettes fiscales et sociales (dont participation 0).....	2 373
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	6
TOTAL	4 338

7.5 CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Influant sur le :	Charges	Produits
Résultat d'exploitation.....	237	387
Résultat financier	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
TOTAL	237	387

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

► en milliers d'euros ◀

7.6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE D' ACTIONS	VALEUR K€
Actions ou parts sociales composant le capital au début de l'exercice.....	573 304	2 200
Actions composant le capital social en fin d'exercice	573 304	2 200
Actions à droit de vote double	274 290	-
(actions au nominatif détenues depuis plus de 4 ans)		
Le poste Primes se ventile ainsi :		
Prime d'émission.....		2 865
Prime d'apport		766
Primes de fusion.....		5 629
Total		9 260

7.7 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31/12/2012	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2013
Capital	2 200			2 200
Primes d'émission ou de fusion.....	9 260			9 260
Réserve légale	220			220
Autres réserves.....	11 793	1 354		13 146
Report à nouveau.....	(120)			(120)
Résultat de l'exercice	2 246	3 515	(2 246)	3 515
Provisions réglementées.....	1 113	652	(392)	1 374
TOTAL	26 712	5 521	(2 638)	29 596

► NOTE 8 Éléments relevant du compte de résultat

8.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventes France	33 611
Ventes export Union Européenne	2 865
Ventes export hors Union Européenne.....	3 411

8.2 VENTILATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Le montant des transferts de charges inclus dans les postes du compte de résultat se ventile ainsi :

Remboursements sociaux	12
Avantages en nature	2
Remboursement frais de formation.....	159

8.3 ANALYSE DU RÉSULTAT FINANCIER

	MONTANT
Intérêts et charges assimilées	1 029
Différences négatives de change	23
Dot provisions pour risques et charges	20
Diverses charges financières	-
CHARGES FINANCIÈRES	1 072
Dividendes	1 503
Intérêts et produits assimilés	7
Différences positives de change	24
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	198
Reprises provisions dépréciation titres de participation	1 690
Reprises sur provisions	-
PRODUITS FINANCIERS	3 422

8.4 ANALYSE DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	MONTANT
Dotations aux amortissements dérogatoires	652
VNC immobilisations corporelles cédées	18
VNC immobilisations financières cédées	400
Mali s/Rachat d'Actions Propres	37
Autres opérations	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 107
Reprise sur amortissements dérogatoires	392
Reprises de provisions pour risques et charges	280
Boni s/Rachat d'Actions Propres	4
Rentrées sur créances amorties	21
Autres opérations	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	696

8.5 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

		MONTANT
Résultat courant		4 030
Résultat exceptionnel		(411)
Résultat comptable avant IS et participation		3 619
Résultat fiscal		1 296
Impôt normal	33,33%	432
Crédit impôt recherche		(370)
Crontribution dividendes		27
Contribution sociale	3,30%	14
IMPÔT SOCIÉTÉ		103

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

► en milliers d'euros ◀

8.6 INCIDENCE DE L'INTÉGRATION FISCALE

PRECIA S.A. a la qualité de société tête de groupe dans le cadre de l'intégration fiscale avec la société PRECIA MOLEN SERVICE SAS.

Modalités de répartition de l'impôt société assis sur le résultat d'ensemble du Groupe : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées chez la société mère.

Il n'y a pas d'économie d'impôt réalisée sur l'exercice.

8.7 VÉRIFICATION DE COMPTABILITÉ

PRECIA S.A. a la qualité de société tête de groupe dans le cadre de l'intégration fiscale avec la société PRECIA MOLEN SERVICE SAS.

Modalités de répartition de l'impôt société assis sur le résultat d'ensemble du Groupe : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées chez la société mère.

Il n'y a pas d'économie d'impôt réalisée sur l'exercice.

► NOTE 9 Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANTS
Effets escomptés non échus	-
Avals et cautions de clients	407
Avals et cautions de PRECIA MOLEN MAROC	600
Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite ⁽¹⁾	-
Autres engagements donnés	-
TOTAL	1 007

(1) Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés à la clôture de l'exercice en provisions pour risques et charges et couvrent la totalité du personnel.

ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANTS
Néant	-

► NOTE 10 Dettes garanties par des sûretés réelles

EMPRUNTS ET DETTES D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	MONTANT GARANTI	CAPITAL RESTANT DÛ
Nantissement fonds de commerce	741	132
Actions (21 430 actions PMS)	500	33

► NOTE 11 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	MONTANT
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	3 515
Impôt sur les bénéfices	(103)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	3 412
Variations des provisions réglementées en plus	652
Variations des provisions réglementées en moins	392
Autres évaluations dérogatoires (+ ou -)	-
RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (AVANT IMPÔT)	3 672

► **NOTE 12** Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	MONTANT
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementées.....	1 374
Autres : charges différées.....	-
TOTAL.....	1 374
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS.....	
449	
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation.....	2 121
Provisions pour retraite.....	444
Charges non déductibles temporairement	
a) taxe organic.....	64
b) provisions pour participation salariés.....	-
Frais acquisition titres.....	1
Provisions pour risques et charges.....	-
TOTAL.....	2 630
ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS.....	
877	

► **NOTE 13** Rémunérations des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux organes d'administration : 38 K€

Aucun jeton de présence n'a été alloué sur l'exercice.

► **NOTE 14** Honoraires des commissaires aux comptes

KPMG 50 K€
CRMD 17 K€

► **NOTE 15** Effectif moyen

	2013	2012
Cadres.....	81	77
Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise.....	118	118
Ouvriers.....	51	50
EFFECTIF MOYEN.....	249	245

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

► en milliers d'euros ◀

► NOTE 16 Droit individuel à la formation (DIF)

	2013	2012
Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis :	24 543	24 376
Volume d'heures de formation réalisées :	1 179	231

► NOTE 17 Transactions avec les parties liées

Les filiales de PRECIA SA à l'étranger ont pour vocation la commercialisation des produits du groupe. Les transactions relatives sont effectuées à des conditions normales de marché, toutes les filiales bénéficiant des tarifs de produits du groupe.

PRECIA SA prend cependant en considération les contraintes des marchés locaux, comme en Inde ou au Maroc, pour faciliter la pénétration de ses produits sur ces marchés, sans que les conditions accordées aient un caractère significatif.

PRECIA SA a ainsi consenti des délais de règlements plus longs à PRECIA MOLEN MAROC.

Les montants des transactions avec les entreprises liées sont indiqués à la note 7.1

Le Chiffre d'affaires réalisé par PRECIA SA avec ses filiales en 2013 est de 9 790 K€.

► NOTE 18 Tableau des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts avances consentis		Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT dernier exercice	Bénéfice ou perte (-) dernier exercice	Dividendes encaissés
				brute	nette	brut	net				
A) Renseignements détaillés sur filiales et participations											
1 - Filiales (+ 50 %)											
PRECIA MOLEN SERVICE	3 200	8 765	99,99%	3 251	3 251				36 736	2 527	664
MOLEN NL	1 800	1 658	100%	2 803	1 636				9 743	365	423
PRECIA POLSKA	238	318	100%	30	30				1 296	21	
PRECIA CZ	35	(25)	100%	44	4				152	(25)	
PRECIA MOLEN UK	529	438	100%	723	509	70	70		3 956	(2)	
MOLEN BELGIUM	285	710	100%	437	437				5 417	130	300
PRECIA MOLEN MAROC	91	475	60%	55	55	154	154	600	1 977	96	
PRECIA MOLEN INDIA	806	710	75%	1 425	1 425				3 388	436	116
PRECIA MOLEN SCANDINAVIA	110	(341)	90%	243	23	341	341		624	(97)	
PRECIA MOLEN Ro	10	(8)	100%	10	10	10	10		74	6	
PRECIA MOLEN Brésil	192	(2)	100%	200	200				108	(313)	
PRECIA MOLEN Australie	1	(1)	100%	1	1				42	5	
2 - Participations (de 10 à 50 %) ..											
PRECIA MOLEN IRELAND	1	404	40%	500	300				1 972	63	
BACSA	139	211	19%	98	51				1 390	6	

B) Renseignements globaux sur autres filiales et participations : Néant

AUTRES INFORMATIONS

- 48 Texte des résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire
- 50 Texte des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire
- 52 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 55 Évolution du cours de l'action

TEXTE DES RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du Président du Conseil de surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 63.491 €uros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de TROIS MILLIONS CINQ CENT QUINZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET UN €uros TRENTE-NEUF Centimes (3.515.261,39 €uros) de la manière suivante :

- A titre de dividendes 1.004.670,00 €uros
soit 1,80 € par action
- Le solde 2.510.591,39 €uros
en totalité à la réserve facultative

Etant précisé qu'il est tenu compte dans cette affectation des actions détenues par la Société au jour de la mise en paiement du dividende n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes étant affectées à la réserve facultative.

Les actionnaires sont informés que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts font l'objet d'un prélèvement obligatoire non libératoire de 21 % et ce sauf dispense de prélèvement effectué dans le respect des délais et formes pour les personnes physiques éligibles. Ce prélèvement obligatoire est un acompte d'impôt sur le revenu, imputable sur l'impôt sur le revenu, dû au titre de l'année en cours de laquelle il a été opéré, et restituable s'il excède l'impôt dû.

Les actionnaires sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont prélevés à la source. Ce dividende sera mis en paiement à compter du jour qui sera fixé par le Directoire, net du paiement à la source des prélèvements sociaux pouvant s'y rapporter.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et l'abattement correspondant, ont été les suivants :

EXERCICE CLOS LE	DISTRIBUTION		ABATTEMENT CONCERNANT LES ACTIONNAIRES ÉLIGIBLES
	GLOBALE	UNITAIRE	
31 décembre 2010	782 405,40 €	1,40 €	0,56 €
31 décembre 2011	1 058 803,50 €	1,90 €	0,76 €
31 décembre 2012	892 067,20 €	1,60 €	0,64 €

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement les conventions relevant de l'article L. 225-86 dudit Code qui y sont mentionnées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, modifiés par les ordonnances n° 2004-604 du 24 juin 2004 et n° 2009.105 du 30 janvier 2009 – article 1 et par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005, et conformément aux nouvelles dispositions du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 entrées en application à compter du 13 octobre 2004, autorise le Directoire à acquérir des actions de la Société pour un montant maximum de 5 millions d'euros et dans la limite de 10 % du capital, soit CINQUANTE SEPT MILLE TROIS CENTS (57.300) actions, dans les conditions suivantes :

Prix maximum d'achat par action : CENT CINQUANTE (150) €uros.

Ces actions pourront être acquises en une ou plusieurs fois, par tout moyen, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur, en vue et par ordre décroissant de priorité :

- de l'animation du cours du titre par un prestataire de service d'investissement, sous réserve de la mise en place d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de leur conservation ou de leur transfert, par tout moyen, notamment par échange ou cessions de titres.

La mise en œuvre de ce programme de rachat d'actions est subordonnée à l'émission préalable du descriptif du programme conforme à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-avant, correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour. Elle annule et remplace, pour la période non écoulée, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 juin 2013 en sa cinquième résolution.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer la société "GROUPE ESCHARAVIL", Société à Directoire et Conseil de Surveillance ayant son siège social à VEYRAS (Ardèche) – 456, voie Impériale, immatriculée sous le numéro 386 620 314 R.C.S. AUBENAS, représentée par M. Luc ESCHARAVIL, en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Les mandats des sociétés "KPMG" et "C.R.M.D.", Commissaires aux Comptes titulaires, et de Messieurs Daniel FRIZOT et Fabrice DURRAFOURG, Commissaires aux Comptes suppléants, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

TEXTE DES RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et constaté que la durée de la Société était de 60 années à compter de son immatriculation, décide de proroger la durée initiale dès à présent de 39 années pour la porter à 99 années à compter de son immatriculation.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 3 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 - DUREE

"La durée de la Société était initialement fixée à 60 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de dissolution anticipation ou de prorogation.

La durée initiale de la Société a été prorogée de 39 années par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2014, sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation et ce pour la porter à 99 années à compter de son immatriculation."

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de préciser les activités développées par la Société et en conséquence d'étendre l'objet social à la conception, la commercialisation, l'import-export, de tous instruments, équipement, et logiciels de pesage et de mesure ; et de rédiger l'objet social comme suit en remplacement de la rédaction actuelle du premier paragraphe : La conception, la fabrication, la commercialisation, l'import-export, de tous instruments, équipement, et logiciels de pesage et de mesure.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 – OBJET

"La société a pour objet :

- La conception, la fabrication, la commercialisation, l'import-export, de tous instruments, équipement, et logiciels de pesage et de mesure."

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, prend acte de la modification administrative de l'adresse du siège social selon attestation de la Mairie de VEYRAS en date du 14 mai 2014, l'adresse du siège social est dorénavant : VEYRAS (Ardèche) – 104, route du Pesage, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 5 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 5 – SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé à VEYRAS (Ardèche) – 104, route du Pesage."

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de modifier les statuts afin de les mettre en harmonie avec les dernières évolutions législatives et décide de procéder à une refonte des statuts et adopte article par article, puis dans leur ensemble, les nouveaux statuts qui régiront désormais la Société, n'entraînant pas la création d'un être moral nouveau.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Conformément aux dispositions légales et règlementaires, les actionnaires justifiant de la détention d'une fraction suffisante du capital social pourront requérir l'inscription de projets de résolutions complémentaires.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolution aux ordres du jour doivent conformément à l'article R.225-71 et suivants du Code de commerce, être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le 25ème jour qui précède les assemblées générales sans pouvoir être adressées plus de 20 jours après la date de publication du présent avis de réunion.

Pour pouvoir user de cette faculté, les propriétaires d'actions au porteur devront préalablement à leur demande déposer une attestation d'inscription en compte délivrée par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

Les demandes d'inscription d'un point aux ordres du jour doivent être motivées et les demandes d'inscription de projets de résolution doivent être accompagnées du texte des propositions de projets de résolutions et éventuellement d'un bref exposé des motifs. Lorsque le projet de résolution porte sur la présentation d'un candidat au Conseil de Surveillance, il est accompagné des renseignements prévus au 5° de l'article R.225-83 du Code de commerce.

L'examen du point ou de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Le cas échéant, les points ajoutés aux ordres du jour et le texte des projets de résolution présentés par les actionnaires seront publiés sans délai sur le site internet de la Société.

Par ailleurs, conformément à l'article L.225-108 al 3, les actionnaires qui le souhaitent pourront faire parvenir leurs questions écrites (en y joignant une attestation d'inscription en compte) au Directoire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social de la Société au plus tard le troisième jour ouvré précédant la date des assemblées générales. Il est précisé que (i) le cas échéant, les questions présentant le même contenu feront l'objet d'une réponse commune et que (ii) les réponses aux questions écrites pourront notamment être apportées sur le site internet de la Société dans la rubrique consacrée aux questions-réponses.

Tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent, pourront prendre part aux délibérations des assemblées générales.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, la participation aux assemblées, le vote par correspondance ou la possibilité de se faire représenter, est réservée aux actionnaires qui auront justifié de cette qualité au plus tard trois jours ouvrés avant la date fixée pour ces assemblées :

- pour les actionnaires au nominatif : par l'inscription dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ;
- pour les actionnaires au porteur : par l'inscription dans les comptes de titres tenus par un intermédiaire habilité mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ledit intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement aux assemblées et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris.

Le jour des assemblées générales, tout actionnaire devra justifier de sa qualité lors des formalités d'enregistrement.

A défaut d'assister personnellement à ces assemblées, les actionnaires pourront choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;
- voter par correspondance ;
- ou donner procuration dans les conditions légales et réglementaires applicables à toute personne physique ou morale de son choix. Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :
 - pour les actionnaires au nominatif : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : AG@PRECIAmolen.fr, en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
 - pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : AG@PRECIAmolen.fr, en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) au siège social de la Société.
Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date des assemblées pourront être prises en compte.

Les actionnaires désirant se faire représenter ou voter par correspondance aux assemblées générales peuvent, à compter de la convocation, se procurer le formulaire de vote par correspondance et de pouvoir par demande adressée au siège social de la Société.

Toute demande devra être présentée par lettre recommandée avec accusé de réception et parvenir à la Société six jours au moins avant la date des assemblées.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration dûment remplis et signés devront, pour pouvoir être pris en compte, parvenir au siège social de la Société trois jours calendaires au moins avant la réunion des assemblées générales.

Il est rappelé que le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement. De même, tout actionnaire ayant voté par correspondance ou ayant donné procuration n'aura plus la possibilité de participer directement aux assemblées.

Pour ces assemblées générales, il n'est pas prévu de voter par des moyens électroniques de télécommunication et de ce fait, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à ces assemblées générales seront mis à la disposition des actionnaires, dans les conditions et délais requis par la réglementation, sur le site internet de la Société (www.PRECIAmolen.com) et au siège social de la Société. Ces documents pourront également être transmis aux actionnaires sur simple demande adressée à la Société.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

► exercice clos le 31 décembre 2013 ◀

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la Doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

SOCIÉTÉ CONCERNÉE : PRECIA MOLEN MAROC

Votre société s'est engagée à fournir à PRECIA MOLEN MAROC un soutien financier et technique dans le cadre d'un marché. Cet engagement s'est traduit par une lettre de confort.

Votre société s'est porté caution de PRECIA MOLEN MAROC à hauteur de 600 000 €.

Votre société a consenti à PRECIA MOLEN MAROC un soutien financier en accordant des tarifs préférentiels sur les produits PRECIA ainsi que des délais de paiement préférentiels sur les premiers exercices.

SOCIETE CONCERNÉE : PRECIA ROUMANIE

Votre société a consenti à PRECIA ROUMANIE une avance financière rémunérée au taux de 4% par an.
Le solde de créance au 31/12/2013 est de 10 000 euros et aucune rémunération n'a été constatée sur l'exercice.

SOCIETE CONCERNÉE : PRECIA IRELAND

Votre société a consenti à PRECIA MOLEN IRELAND un prêt de 70 000 euros rémunéré au taux de 4% par an.
Le solde de la créance au 31/12/2013 est de 34 123 euros et aucune rémunération n'a été constatée sur l'exercice.

SOCIETE CONCERNÉE : PRECIA MOLEN INDIA

Votre société a consenti à PRECIA MOLEN INDIA une avance financière rémunérée au taux de 4 % par an.
Au 31/12/2013, aucune avance n'a été effectuée.

SOCIÉTÉ CONCERNÉE : PRECIA SCANDINAVIA

Votre société a consenti à PRECIA SCANDINAVIA une avance financière rémunérée au taux de 4% par an.
Le solde de la créance au 31/12/2013 est de 155 447 euros et aucune rémunération n'a été constatée sur l'exercice.

Société concernée : PRECIA MOLEN UK

Votre société a consenti à une de ses filiales des avances financières sans intérêts à condition que le plan de remboursement soit respecté. Dans le cas contraire, des intérêts sont calculés au taux de 4 %.

données en milliers d'euros

Filiales	Solde débiteur au 31/12/2013	Produits financiers facturés
PRECIA MOLEN UK	70 000	0

Sociétés concernées : PRECIA MOLEN SERVICE, PRECIA MOLEN MAROC, PRECIA SCANDINAVIA, SAS GROUPE ESCHARAVIL**1 CONVENTIONS FINANCIÈRES AVEC LES FILIALES**

Pour l'exercice 2013, les avances financières et les prêts ont donné lieu aux intérêts mentionnés ci-après, rémunérés à 4%, sauf pour la filiale marocaine rémunérée au taux d'intérêt maximal admis au Maroc, lorsque votre société emprunte ou prête à ses filiales :

Filiales	Solde débiteur au 31/12/2013	Produits financiers facturés
PRECIA MOLEN SERVICE	4 075 836	5 047
PRECIA MOLEN MAROC	149 706	4 496
PRECIA MOLEN SCANDINAVIA	185 000	0

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

► exercice clos le 31 décembre 2013 ◄

2 CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE

Votre société a conclu avec la société PRECIA MOLEN SERVICE SAS une convention d'intégration en date du 29 décembre 1997.

3 FRAIS D'ANIMATION ET DE GESTION

La SAS GROUPE ESCHARAVIL a facturé au titre de 2013 des frais d'animation et de gestion pour 200 000 € HT.

Fait à Valence et Lyon, le 10 juin 2014

Pour C.R.M.D.

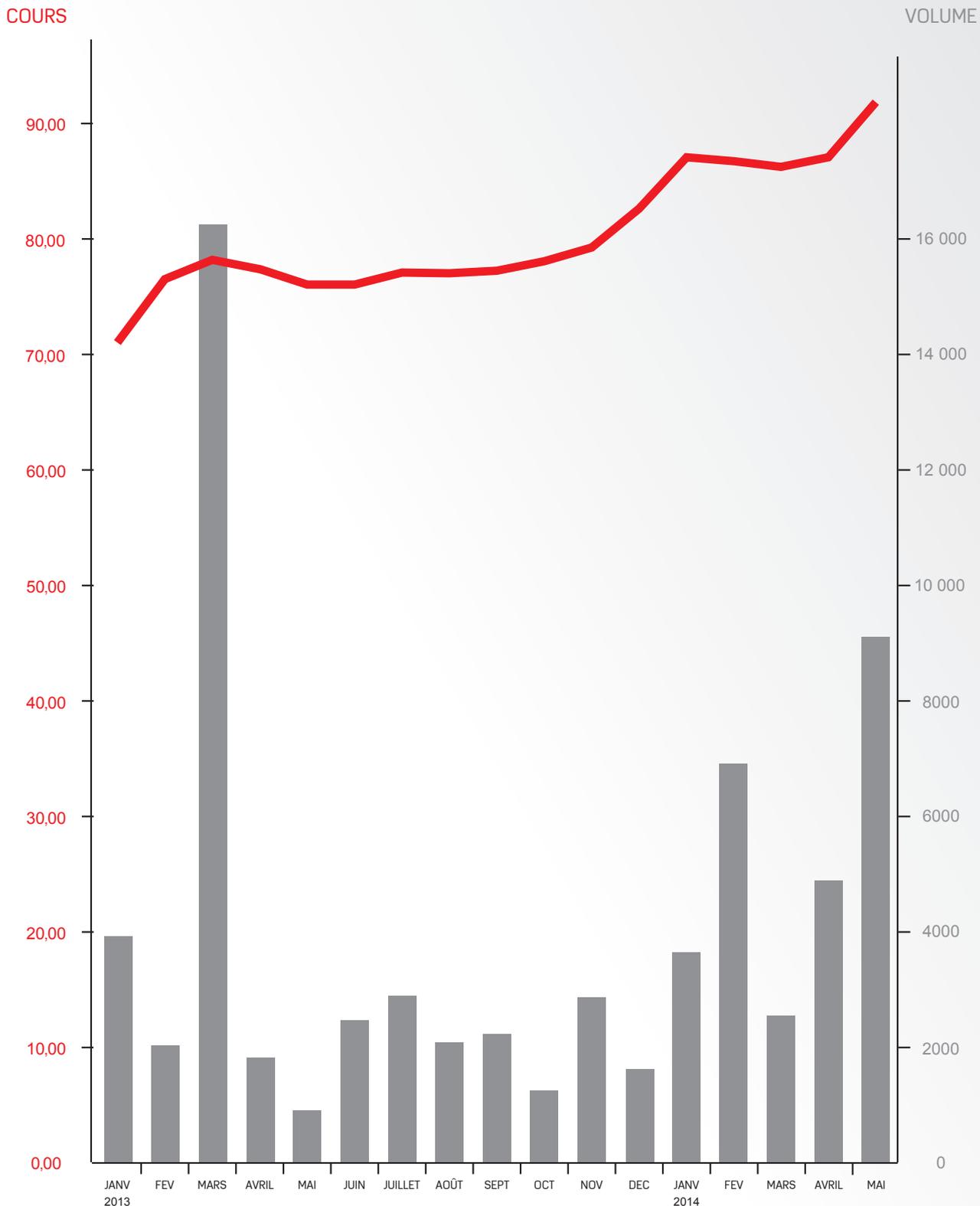
Jean-Jacques GAUDILLAT
Associé

Pour KPMG AUDIT
Département de KPMG SA
Philippe MASSONNAT
Associé

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

COURS MOYEN DE CLÔTURE ET VOLUMES (janvier 2013 - mai 2014)

► en euros ◀



+ Haut	77,20	78,00	79,50	79,48	77,60	79,50	80,00	80,00	82,00	80,01	89,99	89,40	89,40	87,30	87,40	88,00	88,00
+ Bas	68,76	72,01	75,99	75,90	74,50	75,30	75,20	75,80	75,50	78,50	78,87	82,01	83,00	83,20	85,00	86,00	83,50
Cours moyen (clôture)	70,96	76,45	78,12	77,30	75,98	77,02	76,96	77,18	78,00	79,19	82,56	87,00	86,66	86,17	86,63	87,00	86,74
Volume	3 905	2 018	16 233	1 807	893	2 450	2 871	2 072	2 219	1 239	2 846	1 606	3 626	6 891	2 535	4 877	9 094



**PRECIA
MOLEN™**
WORLDWIDE WEIGHING

B.P. 106 - 07001 PRIVAS CEDEX

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Tél. +33 (0)4 75 66 46 77

Fax +33 (0)4 75 66 46 07

pmcontact@preciamolen.com

www.preciamolen.com